

**Débat public sur le projet de parc éolien
en mer des Deux Côtes
Deuxième réunion de proximité
Saint-Martin-en-Campagne, le 29 juin 2010**

Introduction

Les échanges sont animés par Alain BRISAC, membre de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), émanation de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Alain BRISAC

Je suis Alain Brisac, je suis membre de la Commission Particulière du Débat Public et je remplace ce soir Philippe Marzolf qui est retenu et qui vous prie de l'excuser.

Nous sommes ici à Saint-Martin-en-Campagne. Monsieur le Maire de Saint-Martin-en-Campagne est là. Monsieur le Maire, merci de nous recevoir. Est-ce que vous souhaitez nous accueillir ?

Bernard DEFOY, Maire de Saint-Martin-en-Campagne

Je ne sais pas si on a besoin d'un micro pour que ceux du fond puissent entendre ceux de devant. C'est un peu comme à la messe, ceux de derrière peuvent un peu s'avancer. Allez mes conseillers, avancez un peu.

Je vous accueille avec plaisir. Ce débat sur le projet de parc éolien fait partie des débats qui sont ouverts. Nous en aurons un prochain sur l'EPR. S'il y a autant de monde, cela risque d'être plus court que certains autres débats. En tout cas, je vous accueille. Que cette soirée et ces échanges soient plutôt fructueux. Voilà ce que je souhaite pour nous tous.

Alain BRISAC

Merci, Monsieur le Maire. Nous allons commencer cette réunion qui est la septième de notre débat dont je vais vous rappeler les grandes lignes, la raison d'être et les objectifs.

Tout d'abord, je vous présente les personnes qui sont avec moi ce soir, à commencer par Chantal Sayaret.

Chantal SAYARET

Bonsoir. Je suis absolument ravie d'être avec vous. Mon histoire est brève. J'ai été élue en Normandie, durant treize ans, au Havre. Par ailleurs, j'enseigne le droit de l'environnement. C'est vraiment avec beaucoup de plaisir que je vous retrouve ce soir.

Thierry MASNOU

Je suis ingénieur général des Ponts et Chaussées honoraire.

Alain BRISAC

Moi-même je suis aussi honoraire, d'une certaine façon. Je suis ingénieur de formation, comme Thierry, mais il y a longtemps que j'ai laissé ce métier d'ingénieur. Je suis médiateur, principalement dans les problèmes de conflit du travail.

Je vais d'abord vous présenter le programme de la réunion. Il y aura premièrement la présentation des enseignements que nous tirons des six premières réunions. Nous en sommes à la septième. La réunion d'ouverture a eu lieu le 4 mai au Tréport. Puis, nous avons eu cinq réunions thématiques : l'une sur la présentation de l'énergie éolienne parmi les diverses sources d'énergie et principalement, les chances, les risques ou les possibilités de l'énergie éolienne dans cette région, l'une sur les problèmes de la pêche, l'une sur les problèmes de l'emploi, l'une sur les problèmes de la faune et de la flore et la dernière sur les problèmes du tourisme et des paysages. Ensuite, nous avons cinq réunions de proximité. Celle-ci est la seconde. Nous en avons eu une la semaine dernière à Cayeux. Le débat se terminera au mois de septembre par une réunion de clôture au Tréport.

Nous sommes donc à peu près à mi-parcours du débat. Nous avons, nous la Commission, tiré un certain nombre d'enseignements que nous allons vous présenter. Nous échangerons avec le public et les personnes de La Compagnie du Vent que je vais présenter ensuite. Celles-ci nous succéderont en nous présentant les propositions du maître d'ouvrage à mi-parcours, suivies d'une séance d'échange. Puis, elles présenteront également les impacts locaux du projet puisque nous sommes dans une réunion de proximité.

Dans quel cadre s'inscrit ce débat ? La CPDP, Commission Particulière du Débat Public, est une émanation de la CNDP, la Commission Nationale du Débat Public. La Commission Nationale du Débat Public est une autorité administrative indépendante, comme le sont par exemple la CNIL ou la HALDE, qui est obligatoirement saisie par tout maître d'ouvrage, qu'il soit privé ou public, de tout projet considéré comme d'intérêt national, ce qui ne veut pas dire d'utilité publique – ne confondons pas les choses – comme tout projet d'envergure nationale dont le montant prévisionnel dépasse 300 millions d'euros, ce qui est le cas du projet dont nous débattons ce soir.

La Commission Nationale du Débat Public est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement d'intérêt national. Elle décide ou non de l'organisation d'un débat en fonction des enjeux socio-économiques du projet et de son impact sur l'environnement et le territoire. Elle nomme le président, puis les membres de la Commission Particulière du Débat Public. L'idée est que pour tout projet d'importance, il y ait un débat qui s'ouvre suffisamment tôt dans la vie du projet pour que celui-ci puisse être éventuellement remis en question, modifié de manière importante ou éventuellement abandonné. Cela n'a rien à voir avec les enquêtes d'utilité publique, avec les autorisations qui seront de toute façon à demander par le

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Deuxième réunion de proximité CPDP
maître d'ouvrage après s'il décide de donner suite à son projet. Dans ce cadre, La Compagnie du Vent que je laisserai se présenter elle-même, a saisi la CNDP au mois d'août 2009.

Quels sont les objectifs du débat public ? C'est de permettre au public de s'informer sur le projet, d'obtenir des réponses à ses questions et de donner son avis, dans le cas présent sur l'éolien en mer, et de débattre des caractéristiques et des conditions d'implantation du projet.

Ce débat va donc se dérouler jusqu'au 7 septembre. Dans les deux mois qui suivront, la CPDP publiera un compte rendu du débat et la CNDP publiera un bilan. Dans les trois mois qui suivront, le maître d'ouvrage, donc La Compagnie du Vent, rendra publique sa décision quant aux principes et aux conditions de poursuite du projet : maintien, modification ou abandon. Le débat dure donc du 28 avril au 7 septembre.

Les points clés du débat public sur le projet de parc éolien sont les suivants. Faut-il développer l'éolien en mer face aux côtes d'Albâtre et Picardes ? Si oui, à quelles conditions, au vu des différents usages de la mer ? Et le projet du parc éolien des deux côtes tel que présenté par La Compagnie du Vent, répond-il à ces enjeux et contraintes ?

Il y a douze réunions publiques. J'en ai déjà parlé, je n'y reviens pas. Avant chaque réunion, il y a une permanence. Jusqu'à présent, au cours des six réunions précédentes, il y a 1 000 participants et 2 000 internautes puisqu'il y a un site qui est ouvert et sur lequel les gens peuvent poser des questions ou participer en direct à certaines séquences au cours du débat. J'en profite pour signaler qu'à l'issue du débat, les personnes qui le souhaitent, pourront se faire interviewer et filmer à la sortie par notre opératrice professionnelle. Leur intervention sera reprise sur le site du débat. Nous en avons déjà un certain nombre et c'est extrêmement vivant et intéressant.

Quels sont les enseignements provisoires des six premières réunions publiques, à l'écoute du public et en vue du compte rendu que nous allons faire ? Nous élaborons ce compte rendu au fur et à mesure.

Présentation des enseignements tirés des six premières réunions

Alain BRISAC, membre de la Commission Particulière du Débat Public

Chantal SAYARET, membre de la Commission Particulière du Débat Public

Thierry MASNOU, membre de la Commission Particulière du Débat Public

.I Opportunités de l'éolien en mer

Alain BRISAC

Premièrement, il y a eu un rappel des objectifs du Grenelle, du Grenelle I et du Grenelle II – vous en avez suffisamment entendu parler – concernant l'éolien d'ici 2020. Deux points nous intéressent plus particulièrement ici. La part des énergies renouvelables dans la consommation totale du pays doit être portée à 23 %, soit presque un quart et il est prévu d'avoir déjà installé en 2020 25 000 mégawatts d'éolien dont 6 000 mégawatts en mer. A ce jour, en 2010, il n'y a rien encore en mer et à terre, il y a 4 500 mégawatts.

Quel est le contexte local et quelle est la manière de faire pour implanter les parcs ? La Manche comporte des zones techniquement favorables. Le terme est important. Hors de tout jugement et de toute autre conséquence, techniquement, pour l'implantation d'un parc éolien, la Manche constitue une zone favorable. Pourquoi ? Parce qu'il y a beaucoup de vent et parce que les fonds ne sont pas très profonds. On y reviendra après. A partir des zones techniquement favorables qui sont déjà définies par les pouvoirs publics, une concertation est en cours sur les zones propices à l'éolien en mer. Ce n'est pas le même terme. Elle a été déclenchée officiellement auprès des Préfets des différentes régions concernées. Le Ministère de l'Environnement a demandé aux Préfets d'organiser cette concertation il y a quelques semaines. Elle est en cours pour conduire à ce que des appels d'offres soient lancés par le Ministère avant la fin 2010. Pourquoi des appels d'offres par le Ministère ? Parce que s'agissant d'éolien en mer, il s'agit d'occuper le domaine public maritime qui est propriété de l'Etat. L'Etat ne peut pas l'aliéner, mais il est le seul à pouvoir le louer. Ce sont donc forcément des appels d'offres publics.

Parmi les conditions des futurs appels d'offres, il y a, comme défini dans la loi, l'obligation de constituer des garanties financières auprès de banques de premier rang pour couvrir le démantèlement total en fin de fonctionnement des parcs. L'ordre de grandeur est de vingt ou trente ans. On y reviendra. Au bout du compte, il est prévu de tout démanteler, de tout enlever et de ne rien laisser.

Dernière condition essentielle de ces appels d'offres à venir : il est prévu une redevance payée par le maître d'ouvrage de 12 879 euros par an et par mégawatt installé, pendant toute la durée de fonctionnement du parc, soit pour le projet qui va nous être présenté, la version Large, de 8,5 millions d'euros par an, avec une répartition un peu compliquée. On y reviendra tout à l'heure.

Rapidement, quelques éléments sur l'éolien en mer. Il s'agit toujours des enseignements que nous avons tirés des réunions précédentes. Certains points qui paraissent clairs et faciles ne l'ont pas forcément été. Il y a un certain nombre de points sur lesquels on a buté et pour lesquels notre

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Deuxième réunion de proximité CPDP
interprétation n'était pas toujours évidente. Nous avons retenu les points suivants. Cela ne veut pas dire que vous serez d'accord, mais voilà notre conclusion à l'heure actuelle.

La technique de l'éolien en mer est mature par rapport à d'autres techniques comme par exemple le photovoltaïque ou l'hydrolien dont on parle aussi et qui sera pour plus tard. Le rendement peut encore être amélioré. On doit pouvoir faire mieux que ce que l'on fait déjà actuellement. Le vent souffle plus régulièrement sur mer que sur terre. Je crois que cela n'est pas très contesté. Les éoliennes produisent 90 % du temps. Quand il n'y a pas ou pas assez de vent, elles s'arrêtent et quand il y en a trop, elles s'arrêtent aussi parce qu'on est obligé de les mettre en drapeau, comme on dit, pour ne pas qu'elles soient arrachées. Au total, elles fonctionnent l'équivalent de cinq mois par an à pleine puissance. Par ailleurs, le vent est plus fort à cinquante ou à cent mètres d'altitude qu'au niveau de la mer. C'est la raison pour laquelle en mer, on fait de grandes éoliennes, beaucoup plus hautes qu'à terre.

Une autre considération n'est pas forcément évidente et est encore contestée par certains, mais elle nous a été dite catégoriquement par les responsables de RTE qui est le Réseau de Transport d'Electricité qui régule la répartition de l'électricité en France à partir des différentes sources de production. L'éolien, en mer et à terre, est une énergie dont on sait équilibrer la production en France, toutes régions confondues. Il n'y a pas besoin d'installer de mégawatts thermiques pour compléter des mégawatts éoliens. C'est un point très important qui nous a été dit et que nous avons retenu comme une vérité.

Le tarif d'achat de l'électricité fournie par l'éolien est supérieur au tarif commercial actuel de l'électricité qui est produite à 80 % par les centrales nucléaires. Pourquoi ? Parce que cette énergie est en cours de démarrage. Ce sont des filières que l'Etat a décidé d'encourager. Pour cela, l'Etat a décidé de faire supporter par le consommateur un surcoût pour permettre à l'éolien de démarrer. On le retrouve en bas de nos factures d'électricité sur la forme d'une ligne qui s'appelle la CSPE, Contribution au Service Public de l'Electricité. C'est d'ailleurs exactement la même chose, dans son principe, pour le photovoltaïque, sauf que le chiffre est plus élevé.

Enfin, dernier point actuel : le raccordement du parc envisagé est possible au poste de Penly qui a une large capacité. Cela nous a été confirmé de manière tout à fait formelle.

Quels arguments pour avons-nous entendus jusqu'à présent ?

- Le développement des énergies renouvelables jugé indispensable dans les politiques du Grenelle.
- Le développement d'une filière industrielle. J'y faisais allusion à l'instant avec la CSPE.
- Les retombées en termes d'emploi. On aura sûrement l'occasion d'en reparler.
- Les retombées fiscales, avec la contribution de 12 000 et quelques euros par mégawatt dont je parlais à l'instant.

En revanche, quelles sont les craintes ?

- Crainte pour la pêche. Le parc s'implantant en mer, il y a une conséquence évidente sur les zones de pêche et une modification des traditions de pêche.
- Risque pour la navigation, risques dus au fait qu'il y a encore un certain nombre de mines dans la Manche. On en retire tous les jours, mais il faut faire avec.

- Crainte d'une prolifération de projets. Nous parlons d'un projet, mais les gens nous ont souvent exprimé qu'ils avaient peur qu'il y en ait beaucoup et qu'il y ait donc d'autant plus d'impacts sur la zone.
- Crainte pour le tourisme lié à la pêche. On nous a dit que le tourisme est en grande partie lié au fait qu'au Tréport notamment, il est sympathique de voir les bateaux et d'acheter du poisson.
- Crainte pour la navigation de plaisance pour des raisons de sécurité.
- Crainte pour les paysages. Certaines personnes ont peur de voir l'horizon de la mer un peu altéré par le parc.
- Crainte pour la faune (les poissons, les mammifères marins, les oiseaux migrateurs) et pour la flore, particulièrement en baie de Somme.
- Regret de la concentration de la production d'électricité sur ce territoire puisque je ne vous apprendrai rien en vous disant qu'il y a déjà deux réacteurs à Penly, qu'il y en aura peut-être un troisième et qu'il y aurait peut-être aussi ce parc.

De l'avis de certains, il y a de plus une certaine précipitation dans la procédure de décision, alors que les objectifs du Grenelle sont à échéance 2020, donc dans dix ans. Certains pensent qu'il n'y a pas urgence. D'autres nous disent que si, 2020, c'est demain.

Je passe la parole à Chantal pour l'impact sur la pêche et l'emploi.

.II Impact sur la pêche et les emplois

Chantal SAYARET

L'une des réunions avait pour thème l'impact du projet des deux côtes qui nous réunit ce soir, sur la pêche et les activités professionnelles de la mer. Premier constat : la Manche est une mer extrêmement naviguée et étroite. De nombreux navires y circulent. D'où des problèmes de sécurité, soit en parlant en langage courant, des risques éventuels d'accidents.

Cette Manche est également caractérisée par sa richesse halieutique. Les pêcheurs le savent bien et soulignent quatre grands gisements. La pêche précisément est une activité importante en Haute-Normandie, avec 136 navires dont 3 bateaux-usines et un tonnage de poissons et de coquillages que vous avez sous les yeux. Au Tréport, 70 navires, majoritairement de moins de 12 mètres, pêchent 3 730 tonnes. Surtout, nous avons entendu qu'un emploi en mer équivaut à trois emplois à terre. Nous parlons des pêcheurs picards et normands. Les pêcheurs danois, quant à eux, dans le cadre de la réalisation d'un second parc, Horns Rev II, ont pratiqué un dialogue utile avec les personnes concernées en ce qui concerne les zones de pêche, la ressource halieutique, la sécurité, les compensations en tous genres, notamment budgétaires. Ces pêcheurs danois ont constaté un impact limité sur les poissons et l'activité de pêche, mais la transposition à la situation française est immédiatement impossible.

Les pêcheurs ont très clairement dit qu'ils étaient opposés au projet dans sa version Large parce qu'elle supprimait 72 kilomètres carrés de zones de pêche au chalut qui correspond à la principale pêche du Tréport. Ces mêmes pêcheurs craignent en outre qu'il soit créé des champs magnétiques nuisibles aux migrations de bancs de poissons, que les systèmes de surveillance radar soient

perturbés et que les frayères et les migrations de bancs de poissons soient modifiées. Ils redoutent de plus une prolifération de parcs sur la zone et contestent les protocoles d'étude appliqués sur les ressources halieutiques. Pour d'autres pêcheurs, ce parc est une opportunité de développement majeur, avec des emplois de marins spécialisés et bien rémunérés.

Je précise à nouveau que ces pêcheurs restent opposés au projet. Toutefois, le Comité National des Pêches et le Comité Régional des Pêches expriment que si ce projet devait se réaliser, il devrait répondre aux conditions suivantes :

- une concertation très en amont ;
- une disposition des éoliennes qui garantisse la sécurité et un périmètre de parc le moins pénalisant possible pour la pêche ;
- des câbles de très bonne qualité systématiquement profondément ensouillés et contrôlés pour éviter tout accident ;
- l'immersion de récifs artificiels, étudiée au cas par cas avec la pêche professionnelle. Le dernier terme est important puisqu'il y a toutes sortes de pêche.
- La réalisation d'études en collaboration avec les professionnels de la pêche, des études qui concernent les risques, les impacts socio-économiques et environnementaux ;
- le suivi de ces mêmes études ;
- une augmentation des quotas en cas d'augmentation de la ressource dans le parc ;
- des indemnités pour couvrir le manque à gagner ;
- un reversement effectif d'une partie de la taxe aux organisations professionnelles ;
- privilégier les pêcheurs basés sur place et à l'année.

Quelles sont les réponses de La Compagnie du Vent, telles que nous les avons entendues et quels sont les enseignements que nous tirons ? En matière de chalutage, comme vous le lisez avec moi, les modalités d'ensouillage des câbles et les conditions de navigation et de pêche à l'intérieur du parc seront décidées par la Grande Commission Nautique. En matière de sécurité, plus de mille éoliennes fonctionnent en mer en Europe, sans accident majeur constaté. Concernant la modification des frayères, La Compagnie du Vent propose la mise en place de récifs artificiels dans et hors du parc. Sur l'élaboration des protocoles d'études, La Compagnie du Vent souhaite une collaboration avec les pêcheurs, pour préciser la zone d'implantation du parc. S'agissant de l'opportunité, l'activité éolienne serait source de diversifications pour les marins. La partie de la taxe affectée aux usagers de la mer représenterait 4,2 millions d'euros par an pendant toute la durée de vie du parc.

La deuxième thématique dont nous nous permettons de tirer quelques enseignements est la suivante : quels sont les impacts du projet sur l'emploi et sur la formation ? Quelques chiffres. 150 entreprises françaises sont actives dans le domaine de l'éolien. Un programme de 200 éoliennes par an durant trois ans est nécessaire pour démarrer une filière industrielle de fabrication. L'implantation d'éoliennes en mer permettrait, selon une étude dont la source est ici nommée, de créer 6 000 emplois directs et 21 000 emplois indirects.

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Deuxième réunion de proximité CPDP
Pour faire plus local, 84 entreprises de Normandie, Picardie et du Nord-Pas-de-Calais sont intéressées par le projet, selon La Compagnie du Vent. Toujours selon la même La Compagnie du Vent, le projet créerait de 650 à 900 emplois directs. Nous avons pu noter également qu'une filière de formation dynamique se met en place en Normandie et en Picardie.

Nous avons pu noter que des objections ont été présentées concernant la transposition des expériences à l'étranger. Les pêcheurs sont inquiets et restent opposés au projet. Ils veulent rester des pêcheurs. Ils ne veulent pas de subventions, mais simplement continuer à exercer leur métier, leur droit au travail. Ils déplorent que l'on parle d'emplois nouveaux sans évoquer les emplois perdus. Ils craignent que le projet ne génère pas, peu ou très peu d'emploi local. Ils s'inquiètent du devenir des 250 marins et des 1 000 emplois à terre corrélés à la pêche côtière.

Des emplois ont été créés sur d'autres sites. Nous ne sommes plus dans la projection, mais dans la réalité. Cette création d'emplois n'est pas nécessairement transposable. Sont cités ici des exemples d'emplois liés à l'éolien en France et en Europe. En France : à Montdidier ; à l'étranger, à Brême, en Allemagne, à Port Esbjerg au Danemark avec les deux parcs éoliens Horns Rev I et II que j'ai évoqués tout à l'heure. La reconversion d'un pêcheur danois dans le transport de personnes pour la maintenance représente – c'est un constat, c'est du factuel, c'est quelque chose que nous avons vu et constaté – sept bateaux dont trois construits à Esbjerg.

Alain BRISAC

Thierry Masnou va maintenant enchaîner sur les impacts du projet sur la faune et la flore, puis sur le paysage et le tourisme.

.III Impact sur la faune et la flore

Thierry MASNOU

Quels enseignements retirons-nous concernant l'impact sur la faune et la flore ? Là aussi, nous avons déjà tenu compte de la réunion précédente et des retours de la salle. Concernant la faune et la flore, les conséquences sont d'abord bien difficiles à établir. Le principal impact, en tout cas un impact important, serait pendant les travaux puisque le panache turbide lié au chantier modifie le milieu. De plus, le retour à la normale est lent puisqu'il peut prendre dix ans. Durant l'exploitation, pour La Compagnie du Vent, l'enrochement favorise les moules, les crabes et certains poissons, mais l'augmentation de matières organiques peut perturber certains autres poissons.

Concernant les oiseaux, la Manche est un couloir migratoire majeur. D'où de nombreuses craintes exprimées sur la perturbation des migrations et le danger des collisions, qu'il s'agisse des migrations le long des côtes ou des migrations Grande-Bretagne-France. Ces craintes sont redoublées compte tenu d'une éventuelle prolifération des parcs. Ce sont les termes qui ont été utilisés au cours de la réunion.

Au Danemark, des études ont été menées sur Horns Rev I et II. Sur ces parcs, l'impact des oiseaux est considéré limité par les ornithologues qui ont travaillé sur ce sujet, mais la transposition en France de la situation au Danemark a été fortement contestée dans les réunions.

Sur la faune et la flore, les études d'impact réalisées par La Compagnie du Vent sont jugées insuffisantes par beaucoup de personnes, des spécialistes, des pêcheurs, des chasseurs et des associations. Les critiques portent sur l'absence d'observation de certains animaux – on en a parlé

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Deuxième réunion de proximité CPDP dans les réunions précédentes – un nombre trop faible d'observations et des méthodes de suivi qui paraissent insuffisantes et qui sont contestées par certains professionnels. Tous ont souhaité des études plus approfondies des impacts du projet sur la faune et la flore.

La Compagnie du Vent a répondu qu'elle a mené des études qui sont parmi les plus pointues menées jusqu'à présent en France. D'ailleurs, il n'y en a pas beaucoup d'autres. Elle constate que le débat fait ressortir la nécessité d'approfondir les ressources, de façon à améliorer le projet. Elle s'engage à mener des études complémentaires et à établir, avec les professionnels, un protocole d'étude sur les oiseaux. Elle propose de créer un comité de suivi avec une présidence tournante, à l'instar de ce qui se passe en matière de carrières et matériaux, de granulats.

.IV Impacts sur le paysage, le tourisme et les autres activités

Thierry MASNOU

Quels seraient les impacts du projet sur le paysage ? Selon La Compagnie du Vent, une éolienne à 14 kilomètres apparaîtrait comme une allumette d'un centimètre, placée à un mètre de l'œil. Cette simulation photographique est contestée par beaucoup : point de vue jugé trop bas et photomontage jugé fallacieux. C'est un mot très fort, mais il a été prononcé. La perception peut être ressentie et elle est ressentie de manière différente. Elle est notamment jugée totalement insupportable par un certain nombre d'acteurs qui se sont exprimés dans les réunions et sur internet.

De nuit, en matière de balisage maritime, les règles que l'on nous a évoquées, ce sont des feux jaunes aux angles du parc d'une visibilité de cinq milles nautiques, qu'en principe, l'on ne verrait donc pas de la côte, ainsi qu'au pourtour du parc, tous les deux ou trois mâts. Quant au balisage aéronautique à l'étude, ce sont des feux rouges à éclats sur la nacelle des mâts. Il est à l'étude et n'est donc pas encore précisé, mais il serait au sommet des mâts. Nous avons vu au Danemark qu'il y avait un clignotement permanent.

Quant à la préservation du trait de côte, une partie du public a demandé que soient allouées des retombées financières prioritairement à la préservation du trait de côte, ainsi qu'à des projets environnementaux.

Concernant les incidences sur le tourisme, le constat est que la baie de Somme voisine attire des millions de visiteurs par an. C'est un tourisme populaire et de toute l'année. La baie est belle parce qu'elle est préservée. On n'a pas construit sur cette baie. Les touristes viendront-ils aussi nombreux si le parc s'implante ? C'est la question qu'ont posée un certain nombre d'intervenants. Le Tréport attire pour son port de pêche. Si la pêche décline, est-ce que le tourisme ne subira pas le même sort ? D'autres ont pu considérer que la création du parc pourrait provoquer un effet de curiosité provisoire et un tourisme nouveau de style industriel.

Quelle serait l'incidence du projet sur la navigation de plaisance et l'immobilier ? En matière de plaisance côtière, le projet est trop loin pour qu'il y ait un impact. Pour la pêche plaisance, il y a un risque parce que les gens risquent d'être attirés par le parc et de ne pas vraiment respecter les consignes de sécurité. Par contre, pour la plaisance au large, les risques de navigation sont accrus, évidemment surtout en cas de mauvais temps.

En matière d'immobilier, un certain nombre de personnes sont intervenues pour nous dire qu'elles voyaient les prémices d'une baisse de l'immobilier depuis l'annonce de la création du parc.

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Deuxième réunion de proximité CPDP
Qu'a répondu La Compagnie du Vent ? Je le dis de manière symétrique à ce que l'on a dit précédemment. D'après ses études, la quantité de sédiments arrivant vers la baie de Somme qui est évidemment un sujet important sur la côte, ne serait pas augmentée par l'implantation du parc. Les processus hydro-sédimentaires littoraux ne seraient pas modifiés. Il n'y aurait donc pas d'impact sur le trait de côte, en particulier sur la Baie de Somme.

En ce qui concerne les transactions immobilières, La Compagnie du Vent a trouvé une étude aux Etats-Unis qui porte sur 7 500 transactions immobilières au voisinage de parcs terrestres. Il ne s'agit pas de parc au large. L'étude aurait constaté qu'il n'y aurait pas d'incidence statistique autour de ce parc. En tout cas, La Compagnie du Vent se dit prête à étudier les propositions de participation des citoyens et des collectivités à l'investissement. Je vous remercie.

Alain BRISAC

Merci, Thierry. Nous allons passer à la séquence consacrée aux échanges avec le public et au débat autour de ces questions. Ce que nous vous avons présenté là, en dépassant assez largement le temps imparti – je m'en excuse, mais pour autant, le débat avec la salle ne sera pas raccourci – ce sont donc les enseignements que nous avons tirés des réunions tenues jusqu'à présent, donc à peu près à mi-parcours. Avant de passer la parole à La Compagnie du Vent qui nous présentera ses propositions, sur cette synthèse, est-ce que certains d'entre vous souhaitent poser des questions, faire des observations de quelque sorte que ce soit ? La règle du jeu, si vous le voulez bien comme toujours dans ce genre de débat, c'est de se présenter, car tout est enregistré et noté. Il y a un verbatim, il est donc important de savoir qui vous êtes.

Echanges avec le public

Guillaume BLAVETTE, secrétaire du collectif Stop EPR, ni à Penly ni ailleurs

Bonsoir à tous. Je voulais poser deux questions, si vous me le permettez. Monsieur Houi, le 24 mars 2010, avait évoqué que les deux débats publics, celui sur l'EPR et celui-ci, soient croisés. Manifestement, la CPDP du débat public Penly 3 a renoncé à cette idée, alors que l'on peut imaginer des interférences entre ces deux projets. Justement, ce sera l'objet de ma seconde question.

Nous sommes ici à Saint-Martin-en-Campagne, nous sommes tout près de la centrale. Or vous n'êtes pas sans savoir qu'aujourd'hui, il y a deux fois 400 000 volts qui partent de Penly pour évacuer l'électricité. Manifestement, les deux maîtres d'ouvrage qui se présentent à nous considèrent que l'énergie produite par leurs deux projets pourra partir avec ces deux 400 000 volts. Tout porte à croire malheureusement que l'on nous ment parce qu'on a donc deux 1 300 mégawatts qui partent sur ces 400 000 volts et beaucoup de gens considèrent que la production d'un parc éolien couplée à celle de l'EPR impliquerait la construction d'une nouvelle ligne à haute tension. Or vous n'êtes pas sans savoir qu'en Basse-Normandie, il y a une mobilisation de la population, des mairies et du mouvement écologiste contre ces lignes à haute tension. Cette semaine, le Conseil Régional de Basse-Normandie a voté une délibération demandant à ce que des enquêtes épidémiologiques, des enquêtes d'impact sanitaire de CTHT soient publiées, de façon à ce que le public en soit averti.

Le projet éolien des deux côtes m'étonne. S'agit-il vraiment de produire de l'énergie de manière soutenable et écologique lorsqu'on veut se greffer sur une installation nucléaire de base ? Voulez-vous produire de l'énergie verte alors que vous ne faites que surajouter de la production d'électricité, dans un pays déjà excédentaire ? Il faudrait peut-être mieux investir cet argent pour aider les pêcheurs à se reconvertir et mettre en œuvre des véritables politiques de MDE, de Modération de la Demande d'Electricité. Merci.

Alain BRISAC

Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions, se rapportant éventuellement au même thème ? On va peut-être les regrouper pour que je donne l'avis de la Commission sur ce point. La Compagnie du Vent s'exprimera après. Monsieur le Président ?

Patrick MARTIN, vice-président de la Communauté de Communes du Petit Caux

La Communauté de Communes du Petit Caux a délibéré favorablement à ce projet il y a quelques mois. Je dois dire que pour avoir suivi à quatre reprises ces réunions d'information de votre Commission, j'ai beaucoup appris sur notre territoire, sur notre région et finalement, sur une grande inconnue au large de nos côtes : la mer. J'ai notamment appris au Tréport que si c'était un lieu qui était extrêmement utilisé, passager, cela n'empêchait pas le développement, cela n'empêchait pas une activité touristique importante puisque j'ai retenu un chiffre de 60 millions de nuitées sur un espace entre quasiment la Belgique et Le Havre. Je pense pour ma part que l'activité crée l'activité et que nous pouvons adhérer à ce cercle vertueux dès maintenant. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons délibéré dans ce sens.

Je veux dire aussi que nous avons vécu, il y a maintenant trente ans, un peu le même type d'expérience, beaucoup d'affirmations, beaucoup de craintes, certaines légitimes, notamment en matière immobilière. On l'évoquait tout à l'heure. J'ai connu des gens, il y a trente ans, qui avaient vendu leur maison par peur de l'impact de l'implantation d'une centrale nucléaire. On vit aujourd'hui évidemment l'inverse. L'immobilier a grimpé en flèche et je peux vous dire que notre patrimoine immobilier n'a pas subi ce contrecoup. C'est un élément très important qui peut être ramené à ce dossier.

Je peux dire aussi que tout le monde parle d'emplois et que malheureusement, quand il y a des projets comme celui-là, ils font un peu peur. Entre les faits et la réalité, il y a parfois des différences. Malheureusement, je retiendrai aussi que l'on a beaucoup entendu, pendant tous ces débats, des opposants au projet car finalement, les personnes qui sont pour, les personnes qui ne sont pas contre ce projet ont du mal à se mobiliser et à venir lors de ces réunions.

Enfin, pour conclure, sans être trop long, nous avons accueilli à Assigny, sur le territoire même de la Communauté de Communes du Petit Caux, les premières éoliennes terrestres de Haute-Normandie. Nous serions fiers d'accueillir le premier parc éolien *offshore* de France. Voilà ma contribution.

Alain BRISAC

Merci, Monsieur le Président. Si vous le voulez bien, je vais apporter rapidement, pour vous laisser le maximum de temps, quelques éléments de réaction à vos propos. Monsieur le Président, juste un point de détail, nos réunions ne sont pas des réunions d'information ; ce sont des réunions de débat. Je vois qu'il s'engage bien et je m'en réjouis.

Pour répondre à la question de Monsieur Blavette, il est exact qu'il y a au moins deux débats publics en cours en ce moment, l'un sur Penly et l'autre sur ce projet éolien. Les deux maîtres d'ouvrage sont distincts, d'un côté La Compagnie du Vent, filiale de GDF-SUEZ, comme elle le dira tout à l'heure, de l'autre côté EDF. Chacun des deux maîtres d'ouvrage est tenu par la loi, comme je l'ai expliqué, d'engager la procédure du débat public. Ceci s'est fait, dans un premier temps, d'une manière indépendante. La CPDP de ce projet éolien que préside Philippe Marzolf – je regrette qu'il ne soit pas là ce soir pour vous le préciser, mais je sais pouvoir le préciser en son nom – a souhaité qu'il y ait effectivement une réunion commune avec le débat relatif à Penly 3. Cela n'a pas pu se faire, pour des raisons que je ne connais pas exactement. Je crois savoir que l'un des points était notamment que la réunion prévue devait être à Rouen et que nous avons considéré, CPDP éolien, que c'était un peu trop excentré par rapport à ici.

Bref, cela n'a pas pu se faire. C'est regrettable. Nous pensions qu'il aurait été bien d'avoir au moins une réunion commune. Je vous le dis aussi : l'une des raisons pour laquelle nous avons tenu à faire la réunion de ce soir à Saint-Martin-en-Campagne, c'est précisément la proximité de la centrale de Penly. Il fallait montrer que l'on était bien conscient de la proximité des choses et des problèmes.

Sur le point du raccordement au poste électrique de Penly, il nous a été dit de la manière la plus catégorique que ce poste était dimensionné de telle sorte qu'il n'était pas nécessaire de créer de lignes à haute tension supplémentaires. Ceci nous a été dit dès le début, dès le mois de novembre ou décembre quand nous avons commencé à travailler et à contacter, à des niveaux élevés, les différents services techniques de RTE qui est chargé de collecter l'énergie en provenance des différentes sources de production et de les répartir. RTE a dit bien avant à La Compagnie du Vent

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Deuxième réunion de proximité CPDP
et il nous a confirmé qu'il n'y avait pas de problème de raccordement au poste de Penly pour ce projet, que le poste pouvait le recevoir et qu'il n'était pas nécessaire de faire de lignes à haute tension supplémentaires. C'est un fait, c'est ce que nous avons dit. Cela peut être contesté, mais c'est ce qui nous a été dit.

Pour ce qui nous concerne, je crois que j'ai répondu à votre question, mais s'il y a d'autres questions, je laisserai bien entendu La Compagnie du Vent répondre ensuite davantage. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Lagandré, allez-y, excusez-moi.

Pierre LAGANDRE, directeur général adjoint de La Compagnie du Vent

Votre question a déjà été soulevée lors des précédentes réunions thématiques de la première partie du débat et de nombreux intervenants ont répondu, chacun pour leur spécialité. Pour rappeler brièvement ce qui a été dit, des prévisions de production et de consommation, dans les années à venir, ont été faites par le Ministère de l'Industrie, de l'Energie. Elles montrent que les actions de MDE, Maîtrise de la Demande d'Electricité, d'efficacité énergétique ne suffiront pas à contrebalancer l'augmentation de la consommation. Il y aura quand même une augmentation du besoin d'électricité en France. C'est pour cela qu'il faut rajouter des nouvelles unités de production d'électricité. Parmi celles-ci, autant que faire se peut, essayons de les construire avec des énergies propres dont l'énergie éolienne. Ensuite, les objectifs du Grenelle ont été rappelés. Ils précisent qu'il faut faire de la maîtrise de la demande en électricité, de l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables.

Ensuite, comme l'a dit Monsieur Brisac, aujourd'hui, nous avons une affirmation, un document écrit de RTE qui ne nous demande pas de contribuer à un quelconque renforcement, à une multiplication des lignes électriques ou du poste source électrique de Penly. Il faut savoir que nous nous raccordons non pas à la centrale nucléaire, mais au poste électrique du réseau national RTE. On ne se raccorde pas à la centrale d'EDF, on se raccorde au poste électrique de Penly RTE. C'est donc RTE qui gère ce réseau et il nous a confirmé qu'il n'y avait pas de problème pour évacuer la production du projet des deux côtes. Ensuite, en ce qui concerne le projet d'EPR, nous ne pouvons pas nous prononcer là-dessus.

Alain BRISAC

D'autres questions ? Monsieur ?

Gérard BILON, président de l'association Sans offshore à l'horizon basée au Tréport

Bonsoir. J'ai pris note, par rapport à la dernière réunion, que des points manquants ont été cette fois-ci relevés. Néanmoins, il y a un problème qui a été légèrement effleuré tout à l'heure sur lequel je voudrais insister. C'est néanmoins la sécurité. Dans le rail, il y a quand même 600 bateaux chaque jour et cela va s'intensifier. Ceci a été confirmé par un expert du plan Polmar. Le plan Polmar s'est effectivement intéressé à la situation de notre littoral en cas de marée noire, marée noire qui sera de plus en plus probable. Elle est déjà possible, mais elle sera de plus en plus probable avec l'intensification du trafic et la vétusté des navires. Je reprends ses propos. Cette situation n'est donc pas pour nous rassurer.

Par ailleurs, une personne a parlé d'interférences entre centrale et parc éolien. Je pense que s'il y a un risque plus important de marée noire sur notre littoral, la centrale de Penly peut être interférée,

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Deuxième réunion de proximité CPDP
dans le sens où la prise d'eau est nécessaire pour son fonctionnement et sa sécurité. J'attends donc une réponse de la Commission Particulière du Débat Public de Penly à laquelle j'ai posé la question. Je n'ai toujours pas de réponse. Ce problème ne peut pas être pris par-dessus la jambe. C'est trop sérieux et trop important.

Alain BRISAC

Merci, Monsieur Bilon. Je demandais un renseignement parce qu'il y a un mot que je n'ai pas bien compris dans votre propos. Vous dites qu'en cas de marée noire, la centrale de Penly peut être interférée.

Gérard BILON

Oui, bien sûr puisque la centrale de Penly, pour son fonctionnement, a besoin d'un refroidissement à l'eau de mer. Cela doit être de l'ordre de 100 000 mètres cubes heure. C'est relativement énorme. On ne peut donc pas dire qu'en cas de marée noire, on peut arrêter les pompes de circulation et qu'on peut se passer pendant une heure ou deux. Ce n'est pas comme ça que cela marche, surtout le nucléaire, encore plus que le thermique. Je pense donc qu'il y a une réflexion à avoir sur ce sujet, sur la sécurité. On ne peut pas prendre de risques sur ce problème. Il y a des populations qui sont derrière et je pense qu'il faut y songer.

Alain BRISAC

OK, mais sans être partial, je ne vois pas le rapport avec l'existence ou non du parc.

Gérard BILON

Je ne sais pas s'il y a des gens de la centrale de Penly qui sont là. Ils pourraient peut-être vous l'expliquer. Une centrale thermique, comme une centrale nucléaire, a besoin nécessairement, pour condenser la vapeur qui s'échappe des turbo-alternateurs, d'un fluide de refroidissement. Ce fluide de refroidissement, c'est l'eau de mer qui est pompée à partir de la mer, à travers des grilles qui seraient rapidement bouchées en cas de marée noire, donc inopérantes pour les pompes.

Alain BRISAC

Votre propos est de dire que l'eau de mer nécessaire au refroidissement de la centrale ne pourrait plus être disponible du fait de l'existence du parc.

Gérard BILON

S'il y avait marée noire. On peut dire qu'il y a une marée noire tous les 150 ans. En Bretagne, il y en a eu trois pendant trente ans.

Alain BRISAC

Tout à fait.

Gérard BILON

En Bretagne, il y a des récifs et des rochers qui peuvent présenter des obstacles et des écueils. Nous, on n'en a pas pour le moment, mais on en aura avec les parcs éoliens, celui de La Compagnie du Vent d'abord et ceux qui arrivent derrière.

Alain BRISAC

Monsieur, si vous voulez parler à Monsieur Bilon, c'est bien volontiers, mais prenez le micro pour que l'on puisse vous entendre.

Gérard BILON

La présence de parcs éoliens est autant d'écueils et d'obstacles sur la mer et autant de possibilités de collision. On a vu des marées noires en mer. On en vit une actuellement aux Etats-Unis. Il me semble qu'elle ne passe pas inaperçue. Cela pose des problèmes et pour une centrale nucléaire, elle pose encore d'autres problèmes.

Alain BRISAC

C'est tout à fait clair. Excusez-moi. Vous dites que le parc constituerait un risque de marée noire supplémentaire.

Gérard BILON

Pour le moment, la Manche, c'est zéro obstacle. Avec 141 éoliennes, ce sont 141 obstacles, plus éventuellement les récifs que l'on y mettrait. Est-ce que je me suis bien fait comprendre ?

Alain BRISAC

Tout à fait. Monsieur ?

Pascal CRIBIER

Monsieur veut simplement expliquer que chaque mât devient un récif, avec un problème qui se surajoute. C'est tout. C'est essentiel. Si vous pouvez répondre à Monsieur... Je crois que le couplage des deux devient encore plus dangereux que Penly tout seul.

Alain BRISAC

Soyons clairs. Je comprends parfaitement. Je ne voyais pas le rapport avec la centrale de Penly. C'est tout. Bien sûr, personne ne dira – je pense que La Compagnie du Vent s'en expliquera tout à l'heure – que les mâts ne constituent pas des obstacles à la navigation. Je n'ai pas à me prononcer davantage sur le sujet. C'est un fait que vous soulignez. Autre question ?

Madame NICOLAS, Le Tréport

J'habite au Tréport depuis vingt ans, je me sens tréportaise et j'adore la côte normande. Je suis bretonne d'origine, du Finistère nord. J'étais sur place pour l'Amoco Cadiz. Je demande à ces Messieurs : si jamais il y avait un souci avec un pétrolier qui se met dans une éolienne et que l'on subit une marée noire, est-ce qu'ils auront le courage de venir se retrousser les manches de Montpellier et venir nettoyer nos plages de galets ?

Jean-Mathieu KOLB, directeur des activités offshore de La Compagnie du Vent

Bonsoir. Je suis le chef de projet du parc éolien en mer qui fait l'objet du débat public ce soir. Je voulais juste revenir sur la sécurité maritime. Effectivement, comme vous l'avez dit, nous sommes dans une mer, la Manche, qui fait l'objet d'un trafic conséquent, continu. Nous avons déjà présenté cette carte qui représente tous les échanges et tous les principaux trafics. On voit très bien apparaître le rail maritime, on voit aussi les connexions avec le port du Havre, etc.

Avant d'arriver à ce stade du débat public, nous nous sommes posé la même question que vous. Quel est le risque lié à la présence d'un parc éolien dans ce secteur ? Les critères de choix d'un site pour implanter des éoliennes en mer sont très nombreux. Il y a beaucoup de choses. On l'a vu dans les différentes questions, les différentes thématiques que l'on a pu aborder au cours des différentes réunions. La sécurité maritime en est une. Ce qui nous avait intéressés, il y a quelques années, quand on avait étudié ce site, c'était sa localisation, dans un secteur qui est globalement éloigné des principales voies maritimes. On a souhaité aller plus loin. On a donc fait faire une étude qui se base sur une norme européenne qui vise justement à calculer ou du moins à donner un outil d'aide à la décision des administrations pour autoriser tout ouvrage. On en a parlé l'autre fois, cette norme s'applique aussi pour les plateformes, tout objet, tout amarre, tout récif que l'on souhaiterait implanter en mer. C'est une norme qui existe au niveau européen.

On a intégré l'accidentologie en prenant en compte les données du BEA Mer. C'est le Bureau d'Enquête Accident qui collecte tous les accidents qui ont pu survenir dans le passé. On a mentionné les principaux par les points rouges que l'on voit sur ce *slide*. On a déterminé en fait les principales causes d'accident par le passé. C'est aussi dans la norme. Je parle au nom des experts qui étaient présents lors de la réunion sur la sécurité maritime. On s'est rendu compte que le grand critère est l'éloignement du rail. On a simulé, on a déterminé deux cas d'accidents majeurs par le passé. C'est une avarie machine ou la mauvaise route. C'est arrivé, certains bateaux sont sortis du rail, etc. A l'intérieur, on a simulé quel serait l'impact de la présence d'un parc éolien. On s'est rendu compte que le projet que nous portons, du moins dans sa variante Large, a un risque d'accidentologie extrêmement faible qui est reconnu comme acceptable aux yeux de la norme. C'est un risque qui n'est pas nul mais qui est de 10^{-5} , dans des coefficients très faibles. On en a parlé l'autre soir, le risque zéro n'existe jamais. On parle de niveau risque acceptable.

Encore une fois, cette norme nous impose les parcs éoliens sans prendre en compte les moyens d'intervention. Il existe des moyens d'intervention, notamment des remorqueurs. Ca arrive. Récemment encore, un bateau s'est fait remorquer par un remorqueur qui est basé du côté d'Eastbourne que l'on voit apparaître là-haut. C'est une norme conservatrice qui nous impose de faire nos calculs sans prendre en compte les moyens d'intervention et de secours. On s'est rendu compte aussi qu'il y avait bien sûr aussi des surveillances, assurées par les sémaphores, par les CROS.

Cela nous a conduits également à des recommandations : les recommandations de respecter les normes de balisage, de renforcer les moyens de la SNSM, de mettre à disposition des moyens radars, en l'occurrence des AIS, pour éviter que ces bateaux de pêche qui ont une problématique différente des tankers et des pétroliers notamment, ainsi que des entraînements d'intervention, de sauvetage de tous ces moyens localisés. On a calculé l'accidentologie pour que l'on soit à un niveau de risque acceptable vis-à-vis de la norme et on a mis en parallèle des mesures pour réduire encore ce risque et atteindre un niveau de risque acceptable et extrêmement minime qui rende extrêmement peu probable tout risque de marée noire.

Quant à la centrale nucléaire, je ne suis peut-être pas bien placé pour répondre. Je dirais simplement qu'en Louisiane, on voit une propagation assez lente. De premier abord, j'aurais donc tendance à dire qu'il y a la capacité d'arrêter certainement une tranche au moment où l'accident intervient dans le rail et non pas dans le parc éolien puisqu'on a montré que l'accidentologie était extrêmement faible. C'est une question, comme Monsieur Bilon l'a fait, à poser aux personnes d'EDF, dans le cadre du débat public de l'EPR. Merci.

Alain BRISAC

Avant que La Compagnie du Vent entame la deuxième séquence de cette soirée en disant les propositions qu'elle fait à cette étape de notre débat, est-ce qu'il y a d'autres questions sur la synthèse provisoire que nous en avons faite ou d'autres avis que vous souhaiteriez exprimer dès maintenant ? Monsieur ?

Jean-Claude NICOLAS, habitant du Tréport

J'étais déjà intervenu à Criel la dernière fois sur ce problème de sécurité. Monsieur Kolb nous noie dans des chiffres impossibles et nous dit qu'il se réfère à des normes qui certes, existent peut-être. Vous arrivez à dire sur un *slide* qu'il y a un accident tous les 110 ans. Avec tous les naufrages que l'on a vécus ces derniers temps et toutes les catastrophes sans éolienne, on arrive largement à des taux beaucoup plus fréquents que celui-là. Je n'ai pas les compétences techniques pour parler de ce sujet, mais si je me souviens bien, il y avait une personne du CNRS dans la salle à Criel qui vous a donné des arguments et qui a démonté complètement votre théorie sur le risque une fois tous les cent ans.

Je souhaiterais que dans la synthèse de la CNDP, on fasse apparaître des arguments en face ceux-ci qui pour moi, nous font avaler des couleuvres, en sortant de tels chiffres, sans broncher. Je souhaiterais que dans votre rapport, vous disiez que c'est marrant de voir annoncer de tels chiffres, alors qu'on sait très bien que même sans les éoliennes, il y a des risques qui sont dix fois ou cinquante fois plus élevés.

Alain BRISAC

Merci, Monsieur.

Pierre LAGANDRE

Je peux éventuellement répondre brièvement. Encore une fois, on ne se réfugie pas derrière une norme par plaisir. Ce sont tout simplement ces normes qui font référence auprès des Préfectures

Ensuite, vous dites que le Monsieur de la dernière fois qui se présentait comme scientifique a démonté nos arguments. Sauf erreur de ma part, il n'a cité aucune source et il n'a pas du tout expliqué en quoi il trouvait nos arguments non argumentés. Je vous invite, si vous souhaitez que cela apparaisse dans le cadre des comptes rendus du débat, à citer vos sources et à produire une étude qui contredit l'étude de la norme et l'application de la norme que nous avons fait faire. Nous sommes tout à fait ouverts au débat. C'est le but.

D'une manière plus générale, la consommation effrénée de pétrole dans le monde implique des flux importants de pétroliers. Il faut savoir que l'énergie éolienne, par sa production d'énergie propre, contribue quelque part à diminuer le nombre de pétroliers qui circulent. C'était important de le signaler aussi.

Jean-Claude NICOLAS

Il vous a quand même demandé si dans votre étude, vous aviez pris en compte la Louisiane et les problèmes qu'il y a eus en Alaska. Là, vous vous êtes contenté de raisonner sur un rayon de vingt kilomètres puisque c'est le périmètre concerné, mais si vous faites des statistiques d'accidentologie, élargissez un peu votre champ et vous verrez que vous arriverez à des chiffres qui ne seront pas ceux-là. Enfin, moi, je ne le pense pas.

Jean-Mathieu KOLB

Je tenais juste à préciser par rapport à ce j'ai dit et ce qui a été dit que la norme est reconnue au niveau des Préfectures maritimes et surtout reconnue au niveau maritime international, en particulier en Europe. C'est l'expert que l'on a fait intervenir qui a fait ces études. Ce n'est pas La Compagnie du Vent qui fait ces études. Nous faisons intervenir des experts. C'est une société qui s'appelle Sonovision-Itep qui était d'ailleurs présente à la réunion sur les activités en mer. Elle aurait été mieux placée que moi pour répondre et parler de la manière dont elle fait ces études. C'est une société qui est reconnue et classifiée pour ces études auprès du BEA Mer, auprès des autorités maritimes françaises. C'est un paramètre. Je ne vais pas rentrer dans les détails de leurs méthodes de calcul, mais elles sont normées et sont appliquées sur les parcs éoliens en mer. Encore une fois, il y a mille éoliennes qui tournent en Europe, les premières depuis vingt ans sans qu'il y ait eu le moindre accident à ce jour et de manière plus large, sur toute création d'un ouvrage en mer. Encore une fois, c'est normé.

Enfin, je précise que le risque d'accidentologie est tous les 110 ans et que la norme est extrêmement conservatrice. On n'a pas le droit de prendre en compte les moyens de secours qui existent, on n'a pas le droit de prendre en compte non plus les moyens que l'on peut mettre nous-mêmes, les propositions que l'on a faites et que j'ai détaillées. Tout cela concourt à réduire encore de manière assez conséquente l'accidentologie. Les moyens de secours, c'est un réseau de différents remorqueurs qui est situé de part et d'autre de la Manche. On connaît tous les Abeilles qui sont à Cherbourg, mais il y a encore des bateaux qui sont beaucoup plus proches d'ici et qui sont du côté britannique. J'ai oublié leur nom, mais ils sont intervenus encore récemment pour secourir un bateau qui était en difficulté dans le rail. Tous ces moyens sont coordonnés au niveau inter-pays puisque les autorités, les CROS et les moyens maritimes interchangent. En fonction de l'accident et du moyen nautique qui est capable d'intervenir le plus rapidement, c'est celui-ci qui est missionné, etc.

Je ne vais pas m'étendre, mais encore une fois, l'expert était présent lors de la réunion sur les activités maritimes. Je pense qu'il se serait fait un plaisir de répondre à ce genre de question. Ce que je peux vous dire, c'est que l'on s'entoure de spécialistes qui sont reconnus, qui sont classifiés comme tels et qui respectent des normes qui sont elles aussi tout à fait reconnues aux niveaux européen et international. Elles sont reconnues parce qu'elles fonctionnent depuis des années sans qu'il y ait une accidentologie rencontrée sur des parcs éoliens ou sur d'autres installations.

Alain BRISAC

Merci, Monsieur Kolb. Autre question avant que nous passions à la deuxième partie ? Monsieur Bilon ?

Gérard BILON

On ne va pas s'éterniser là-dessus, mais on ne vous suit pas dans vos chiffres. Je citais tout à l'heure trois accidents en Bretagne où il y a quelques dizaines de rochers. Avec plusieurs centaines d'éoliennes, on n'en aura pas qu'un tous les 110 ans. On ne vous suit pas sur ce chiffre. Ce n'est pas possible.

En plus, je crois que la Commission Particulière du Débat Public en a pris conscience. Le débat que l'on a là, sur un projet, alors que nous allons être confrontés à d'autres projets et donc à plusieurs centaines d'éoliennes supplémentaires. Ce ne sont pas 72 kilomètres carrés qui sont convoités par l'industrie éolienne, ce sont 750 kilomètres carrés.

Alain BRISAC

Cela a été noté, Monsieur Bilon. On l'a bien relevé.

Gérard BILON

Je crois que le débat méritait une autre ampleur pour confronter l'ensemble des chiffres qui existeront réellement dans la Manche. Est-ce qu'il y aura autant d'éoliennes qui seront un danger pour la prise d'eau de Penly ? J'insiste.

Alain BRISAC

Je vous propose de donner maintenant la parole à La Compagnie du Vent qui va reprendre non pas les choses depuis le début, mais qui va partir du point où nous en sommes dans le débat et qui, avec des éléments nouveaux, va dire quelles sont maintenant les propositions qu'elle fait et qui vont alimenter les séances futures.

Débat sur le projet de La Compagnie du Vent :

Rappel des propositions de La Compagnie du Vent

Pierre LAGANDRE, directeur général adjoint de La Compagnie du Vent
Jean-Mathieu KOLB, directeur des activités offshore

Pierre LAGANDRE

Bonsoir à nouveau. Je suis Pierre Lagandré, directeur général adjoint de La Compagnie du Vent. Jean-Mathieu Kolb est directeur des activités *offshore* et chef du projet de parc éolien en mer des deux côtes. Paul Neau du cabinet ABIES, qui est un expert reconnu en énergie éolienne, est chargé de coordonner les expertises et, de là, rédiger d'étude d'impact sur l'environnement du projet.

La Compagnie du Vent est une Société anonyme qui existe depuis en 1989 et qui est un pionnier de l'énergie éolienne en France, ainsi qu'au Maroc. Nous avons fait le choix d'être présents sur toute la durée de vie d'un projet éolien, depuis les premières études initiales jusqu'à la construction, l'exploitation et le démantèlement des installations. Nous produisons de l'électricité propre, renouvelable, inépuisable et sans déchet. Nous avons construit en 20 ans environ 200 éoliennes qui alimentent l'équivalent de 200 000 habitants. Nous exploitons 15 parcs éoliens en France. Je passe la parole à Jean-Mathieu Kolb pour la présentation du projet.

Jean-Mathieu KOLB

Merci, Pierre. Nous allons donc nous intéresser ce soir aux propositions. Certains ont participé à d'autres réunions auparavant. Nous avons eu l'occasion de réaliser différentes études dans des thématiques précises qui se sont succédées, ces thématiques ayant été décidées et définies par la Commission Particulière du Débat Public, dans le cadre des différents échanges et rencontres qu'elle avait faits au préalable. Au cours des discussions et des échanges que l'on a eus dans la salle, on a entendu des inquiétudes et on a pu répondre à certains éléments, donner nos éléments d'information, donner les résultats des principales études que l'on a fait réaliser et qui sont nombreuses. On a eu l'occasion d'en parler. Aujourd'hui, dans cette phase nouvelle de réunions locales qui font suite à ces réunions thématiques, nous souhaitons mettre en avant des propositions que l'on a fait ressortir à l'issue de ces premiers débats d'ordre thématique, la première étant sur les aspects liés à l'emploi.

Des exemples étrangers nous ont montré que l'éolien en mer était une source d'activité économique, était créateur d'emplois, des emplois nouveaux, des emplois qualifiés, des emplois pour la construction des éléments, pour la construction des projets, mais aussi pour la maintenance. Nous sommes allés plus loin puisque dans le cadre de ce projet, nous avons demandé à un cabinet d'études d'aller voir quels étaient les compétences et les savoir-faire qui avaient été employés sur les projets à l'étranger et d'essayer de mettre cela en parallèle avec nos possibilités en France. Cela nous a conduit à faire faire par ce cabinet une cinquantaine d'entretiens auprès d'un industriel français. La question était la suivante. Voilà les savoir-faire et les compétences qui ont été mobilisées à l'étranger pour construire ce genre de projets. Etes-vous capables de le faire ? Sous quel *timing* ? Quel temps vous faut-il pour adapter vos outils de production, pour adapter vos équipes, etc. ?

Il est apparu qu'un projet comme le nôtre induirait de 1 600 à 1 900 emplois pour la construction sur trois ans. On a vu que 650 à 900 emplois pourraient être créés localement. C'est pour la construction, mais une partie aurait vocation à être pérenne. On a parlé notamment de la construction des mâts, de la construction des éléments de fondation, etc. Ces emplois auraient vocation à fournir un projet comme le nôtre, mais aussi d'autres, qu'ils soient en France ou à l'étranger. On a la chance d'être bien placé par rapport à des marchés britanniques, hollandais ou belges. C'est notamment ce que nous ont dit ces industriels. Il y aurait également la création de 50 emplois pour la maintenance d'un parc éolien comme celui que l'on envisage dans le scénario large que l'on privilégie à ce jour.

Nos propositions sont de privilégier dès que possible les compétences et savoir-faire locaux pour la construction et la maintenance du parc, ce qui passe notamment par cette idée que l'on avance maintenant, par cette volonté de créer un guichet unique qui puisse faire le lien entre nous, les grands donneurs d'ordres, les grands sous-traitants et tous les industriels français, en particulier ceux qui sont là localement. C'est cette idée de créer un poste de coordinateur local qui serait basé dans notre équipe pour faire ce lien. On a vu des initiatives se multiplier d'un point de vue économique. On demande donc aux acteurs que l'on puisse mettre en place un guichet unique du côté des forces économiques régionales des deux régions, picarde et normande, pour que l'on puisse construire un projet qui s'il se fait, puisse être le plus gagnant-gagnant, si je puis dire, en termes d'emplois.

On propose également de former localement les équipes de maintenance. Comme on l'a vu sur la question de l'emploi, il y a des formations de maintenance qui se mettent en place dans le cadre de l'éolien. On a parlé du Havre, de Fécamp. Aujourd'hui, c'est Amiens aussi qui se lance là-dedans. On y était encore récemment avec la formation d'Amiens pour voir comment on pourrait passer au milieu maritime, au milieu *offshore* qui a ses particularités propres.

Evidemment, on a beaucoup parlé de la thématique de la pêche, sujet important dans le cadre de l'éolien en mer et encore plus précisément dans ce secteur. On a vu par l'intermédiaire de l'exemple danois, même si tout n'est pas transposable, que l'éolien en mer peut cohabiter avec une activité de pêche. Surtout, ce qui est, à notre sens, tout à fait transposable de l'exemple danois, c'est que lorsqu'on échange, lorsqu'on dialogue et que l'on apprend à se connaître, on avance. Nous ne pensons pas que le projet Large puisse nuire à l'ensemble de la pêche locale puisque ce projet représenterait en termes de surface 5 % du territoire de pêche des petits chalutiers de moins de 12 mètres du Tréport. Pour autant, si on veut construire un projet qui soit le meilleur compromis possible, l'idée est de préciser ensemble la zone d'implantation. On a vu qu'au Danemark, une légère modification du parc avait permis d'éviter une zone importante de pêche pour les pêcheurs danois et qu'ainsi aujourd'hui, le parc danois gêne peu les pêcheurs. Ils nous l'ont confirmé lorsqu'on y était et lorsqu'ils sont venus et ont envoyé leur représentant.

C'est aussi l'idée de définir en concertation les modalités de gouvernance de pêche. Qu'est-ce qu'on autorise ? Qu'est-ce qu'on interdit ? Sous quelles conditions, en particulier de sécurité ? On en a parlé tout à l'heure.

C'est aussi favoriser le renouvellement de la ressource de poissons par l'idée d'aller plus loin que les simples fondations qui ont un effet bénéfique, mais très localisé, en installant des récifs artificiels avec, comme nous le souhaitons, une discussion avec les pêcheurs professionnels. C'est à lier évidemment avec la gouvernance. Si on met des récifs artificiels, l'idée est certainement de créer au moins une zone réserve pour que cela bénéficie à l'ensemble de la ressource du secteur.

L'idée est aussi de travailler sur la motorisation. Nous sommes des spécialistes, nous avons d'excellents énergéticiens au sein de La Compagnie du Vent, au sein du groupe GDF-Suez. On s'est rendu compte aussi, dans les discussions avec les pêcheurs, qu'aujourd'hui, le poste carburant impacte énormément la rentabilité des bateaux. Récemment, avec la crise, le pétrole était passé sous les trente centimes. Aujourd'hui, il est de nouveau au-delà des 70, voire des 80 centimes, ce qui fait un gasoil pêche au-delà des 50 centimes qui atteint 25, 30, voire 35 % des chiffres d'affaires des bateaux. On a lancé des travaux là-dessus, on a des choses à proposer, nous-mêmes en interne, mais aussi parce qu'on a vu des pêcheurs qui aujourd'hui, lancent des travaux et se mettent sur des projets de recherche pour essayer de trouver des nouvelles méthodes de motorisation visant à moins consommer et à mieux pêcher, de manière plus globale.

Nous avons aussi bien entendu la question de la taxe spécifique à l'éolien en mer. Il est évident qu'il faut trouver le moyen – la meilleure idée viendra en discutant entre nous – d'envoyer des messages clairs à l'Etat pour que la partie de cette taxe revenant à l'activité de pêche soit la plus équitable et la plus utile possible aux pêcheurs, peut-être dans une idée de durabilité, de durabilisation – je ne sais pas si cela se dit, mais j'espère que cela se comprend – de l'activité de pêche par rapport à ce qui se pratique aujourd'hui.

C'est enfin, à ceux qui le souhaitent, de proposer une diversification de leurs emplois. Comme on l'a vu au Danemark, il y a des besoins, que ce soit dans le balisage des parcs, la sécurité du chantier et plus tard, l'exploitation des éoliennes, que ce soit de manière pérenne ou parfois pour des périodes. Notamment en période estivale, on a des grosses phases de révision des éoliennes et on a des besoins temporaires et spécifiques qui peuvent coller avec des périodes où l'on pêche moins. On l'a entendu au Danemark.

Evidemment, on a beaucoup discuté aussi de l'aspect touristique. On a parlé d'exemples étrangers où les parcs sont devenus un outil supplémentaire d'attractivité d'un territoire. On a cité l'exemple danois, mais aussi britanniques, notamment pas si loin d'ici, en face, de l'autre côté de la Tamise où des choses intéressantes se sont faites. D'ailleurs, le plus grand parc éolien en mer commence à s'y construire actuellement, avec la vocation d'être mis en service pour les Jeux Olympiques de 2012. Il produira le courant pour les Jeux Olympiques et Londres, puisqu'il se situe à quelques kilomètres de Londres, va en faire une vitrine de ses Jeux Olympiques.

Pour cela et pour aller plus loin, nous allons proposer des avant-projets d'accompagnement touristique aux professionnels locaux du tourisme, afin d'en faire un atout supplémentaire, dans une idée d'éco-tourisme, comme on l'a vu, en particulier au niveau de la baie de Somme, mais aussi dans une idée scientifique. On a entendu des professionnels du tourisme nous dire que le touriste d'aujourd'hui n'était plus le même que celui d'il y a vingt ans. Celui d'il y a vingt ans venait surtout pour voir des paysages, pour profiter d'un cadre. Aujourd'hui, il vient avec une envie et un besoin d'apprendre, de revenir avec les connaissances nouvelles, comme on l'a vu, sur les oiseaux, sur les mammifères, sur les phoques, etc. Pourquoi pas sur l'éolien en mer ?

C'est aussi la possibilité de créer une vitrine des énergies renouvelables. On a entendu les responsables économiques ou politiques nous dire qu'ils avaient de réelles ambitions de création d'emplois et de pôles d'activités autour des énergies renouvelables. C'est enfin un support d'activités puisque cela reste un projet en mer et qu'en mer, il y a des pêcheurs des pétroliers, mais il y a aussi des plaisanciers. Il y a peut-être des choses à envisager avec l'ensemble des acteurs touristiques, mais aussi des autorités pour assurer et garantir la sécurité des navigants.

J'en arrive enfin à la faune et la chasse. Comme il a été dit dans les enseignements, comme il a été dit par certains experts, les études qu'on avait menées sur la faune et la flore sont les premières de

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Deuxième réunion de proximité CPDP
ce niveau en France. On a été les premiers à financer une étude visant à baliser les phoques de la baie de Somme et à étudier leurs comportements et leurs mouvements en mer par exemple. On a été les premiers à faire une étude d'oiseaux par avion sur un périmètre aussi large en mer. On a compris que certains acteurs souhaitent et nécessitent des informations complémentaires pour être rassurés, notamment les chasseurs.

On s'engage donc, aujourd'hui, par une proposition, à compléter ce programme d'études. Nous sommes déjà en train d'y travailler, je peux en témoigner. On s'engage également à aller encore plus loin et à constituer une instance partenariale de gouvernance et de suivi du projet, sur l'exemple d'un groupement d'intérêt scientifique. On a pu suivre récemment, le 24 juin dernier, donc la semaine dernière, celui qui s'est organisé en baie de Seine auquel des gens de notre équipe étaient conviés pour voir comment celui-ci fonctionne, pour définir ensemble les protocoles d'études de suivi et pour partager les résultats. Des experts nous ont dit que c'était la première fois qu'ils avaient le moyen de réaliser de telles études sur un milieu maritime. On l'a vu avec des associations locales, il y a un vrai intérêt quant à un partage de toutes ces connaissances acquises à des fins scientifiques. D'où le dernier qui est listé : la diffusion des connaissances.

Voilà donc les principales propositions que l'on a faites suite à différents échanges que l'on a pu avoir au cours des sept premières réunions de ce débat public. J'en ai fini pour ma présentation.

Alain BRISAC

Avez-vous des questions, des interventions, des réactions à présenter à La Compagnie du Vent ? Comment réagissez-vous aux différentes propositions de La Compagnie du Vent qui sont nouvelles pour un certain nombre d'entre elles et qui marquent bien le point où nous en sommes dans le débat ? Monsieur Bilon, est-ce que vous trouvez qu'il n'y a rien de nouveau dans tout cela ? Monsieur Cribier ?

Echanges avec le public

Pascal CRIBIER

C'est étonnant comme votre discours est archaïque. On a vraiment l'impression de revenir à l'époque du Concorde, à l'époque du troisième aéroport de Paris où il y avait exactement ces mêmes sous-études pour faire croire que tout allait très bien et que l'économie continuerait ainsi de suite. En l'occurrence, il y a peut-être quelques thèmes scientifiques et j'essaierai peut-être, avec quelques associations, de les développer avant le 7 septembre parce que c'est trop facile, au coup par coup, de faire croire que tout va aller très bien, sans aucun problème d'accident et que tout est résolu sur les problèmes écologiques. La finalité est peut-être ailleurs. Elle est peut-être dans le fait que les gens, hélas aujourd'hui, se partagent de plus en plus entre les nomades et les sédentaires.

Ce qui me fait plaisir dans ces associations qui sont en train de naître ici, c'est que les gens n'ont pas obligatoirement besoin d'aller à l'île Maurice, aux Marquises ou ailleurs pour être heureux, mais simplement de contempler un horizon totalement ouvert et totalement dégagé qui appartient à tout le monde. Surtout, il n'y a plus de barrières ni culturelles ni sociales quand les gens de la région entière viennent simplement se focaliser et oublier la vie quotidienne devant un horizon dégagé qui n'est pas exactement celui que vous êtes en train de développer d'une zone industrielle en mer qui se réfère uniquement à des problèmes économiques et politiques. La poésie du paysage, ce dont je m'occupe, peut parfois déroger tout cela.

Guillaume BLAVETTE

Je suis assez sceptique face aux modes de production centralisés d'électricité, mais je suis assez séduit par votre capacité à prendre en compte les remarques. Je fais un souhait que j'adresse à Monsieur Dupuis du débat EPR. C'est qu'il intègre les remarques qui sont faites au fil du débat public, comme vous avez pu le faire ce soir. Je pense que c'est un point plutôt positif pour La Compagnie du Vent.

Ceci dit, vous parlez de formations. Je n'avais assisté qu'à une seule réunion du débat public, celle de Dieppe. Vous n'avez pas cité cette ville de Dieppe. Pourtant, les jeunes de la commune où nous nous réunissons ce soir, suivent leurs études dans les lycées dieppois. Je voudrais avoir quelques éclaircissements quant au développement des formations secondaires publiques puisque la dernière fois, il avait été question du CFA de Rouxmesnil et de ce que je pourrais appeler des bricolages. Il se trouve qu'à Dieppe, on a deux très beaux lycées industriels, Neruda et l'Emulation. On a des jeunes qui, je pense, ont envie d'avoir ces formations. Dans quelles mesures votre projet peut s'adresser à la demande de formation et aux capacités de formation dieppoises ? Première question.

Deuxième question. Ce qui m'avait étonné aussi à Dieppe, c'est que vous aviez évoqué Le Havre. C'est très bien, Le Havre, c'est joli, c'est au patrimoine mondial de l'humanité certes, mais il y a un port en pleine déshérence qui est tout près de nous, celui de Dieppe. Encore hier soir, j'assistais à une réunion préparatoire du PLU sur Dieppe. J'aimerais bien que vous apportiez des réponses aux locaux ici, pour savoir dans quelles mesures le projet des deux côtes peut apporter de l'activité au port de Dieppe. Nous, on n'a pas envie de voir des usines d'engrais arriver, mais plutôt de l'assemblage de matériels éoliens, de l'électromécanique. Je pense qu'il est possible de le faire sur Dieppe. Il y a une tradition de sous-traitance automobile, il y a des compétences très anciennes du côté de Saint-Nicolas, etc. Amiens, c'est bien, Le Havre ce n'est pas mal, mais pensez un peu à

Alain BRISAC

La Compagnie du Vent, est-ce que vous souhaitez répondre ?

Jean-Mathieu KOLB

C'est vrai que je n'ai pas parlé de Dieppe quand j'ai parlé de maintenance. Cela rejoint un peu ce que l'on essaie de faire, à savoir un guichet unique. Je pense effectivement qu'il y a des compétences à Dieppe. J'ai parlé de Fécamp parce qu'il y a déjà une plateforme technologique, j'ai parlé d'Amiens parce que nous avons été contactés récemment. Je crois que notre volonté est aussi d'avoir quelque chose d'unique pour que l'on puisse profiter des spécificités, des spécialités qui existent dans ces différents bassins d'emploi. Comme vous l'avez dit, il n'y a pas les mêmes spécialités dans les différents lycées. Pour autant, nos besoins, même s'il y a une spécialité maritime, sont à la base de l'électrotechnique, de l'électromécanique, de l'électricité, des compétences que l'on retrouve. Il faut voir où l'on met ce cliquet supplémentaire pour ajouter ces compétences maritimes. L'autre jour, j'avais une discussion avec Amiens parce qu'on me disait que la ville n'avait pas de port. Ils me disaient que ce serait donc bien s'ils pouvaient avoir la formation. Nous aussi, nous avons ces arbitrages à faire.

On n'oublie pas Dieppe. D'ailleurs, j'ai eu l'occasion de le dire, je pense que ce n'est absolument pas un secret. J'ai été content de voir que les autorités du syndicat mixte du port sont allées au Danemark la semaine dernière avec Le Havre, comme quoi il y a aussi une collaboration entre ces deux ports. Je crois qu'ils ont compris aussi qu'ils n'avaient pas les mêmes atouts. Le Havre a de la grande surface. Il préférerait occuper de la grande surface. Dieppe est un peu plus réduit. Cela intéresse des porteurs de projets comme nous parce que ce sont des ports où l'on peut trouver notre espace, où l'on peut avoir une meilleure écoute auprès des autorités portuaires pour répondre à nos besoins. Nos besoins sont spécifiques. C'est l'éolien en mer. On a des gros tonnages, on a des pièces qui peuvent être longues, on a certains bateaux très spécifiques, des barges, etc.

On a donc insinué ce discours. Je rajouterai d'ailleurs qu'à Dieppe, il y a aujourd'hui une vraie expérience du chargement et déchargement et de la logistique d'éoliennes. J'y suis allé il y a deux semaines, il y avait encore des pales.

Alain BRISAC

En ce qui concerne Dieppe, vous avez des contacts avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe. Des représentants sont venus avec nous au Danemark. Est-ce que vous avez eu des contacts avec les milieux de l'enseignement à Dieppe, pour répondre à Monsieur ?

Jean-Mathieu KOLB

Non, mais on est là pour ouvrir les contacts. On est preneur. On a déjà échangé avec la CCI sur l'aspect relatif à l'enseignement. C'est vrai qu'il n'est pas toujours facile pour nous de savoir à qui parler parce qu'on voit beaucoup d'intervenants venir. C'est pour cela que je me félicitais d'avoir vu Le Havre et Dieppe partir ensemble dans un voyage. C'est un gros progrès qui est fait. J'espère

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Deuxième réunion de proximité CPDP
que l'on pourra y intégrer également les Picards et que l'on pourra bâtir, au regard des choses qui existent déjà dans les territoires, un projet qui bénéficie au plus grand nombre.

Pour revenir sur Dieppe, on a aussi des contacts établis avec le syndicat mixte qui gère le port, tant pour les aspects logistiques durant la construction, pour l'accueil de personnels, de matériels que pour l'implantation de l'une des bases de maintenance puisque l'on envisage d'en baser une à Dieppe et une autre, plus petite, au Tréport. Voilà des choses qui sont déjà en route, des discussions qui sont déjà en cours.

Pierre LAGANDRE

Je souhaitais compléter ce que dit Jean-Mathieu Kolb sur le fait que l'on est à l'écoute. Nous sommes preneurs de toute proposition qui pourrait être faite pour améliorer et maximiser les retombées du projet au niveau des ports les plus proches, Le Tréport et Dieppe notamment. En termes de formation, nous sommes tout à fait ouverts à toute proposition que l'on regardera avec attention.

Ensuite, je voulais réagir par rapport aux propos de Monsieur Cribier qui est paysagiste, si je ne me trompe. Vous avez un discours intéressant sur le paysage. Je voulais faire un complément du discours sur le point de vue énergétique. Aujourd'hui, nous allons chercher à l'étranger l'énergie dont on a besoin et que l'on consomme de manière assez effrénée, sans vraiment y réfléchir. L'énergie éolienne est un moyen de rapatrier, est finalement le symbole d'une production locale pour une consommation locale et propre. C'est un complément que je souhaitais faire à votre discours paysager.

Alain BRISAC

Monsieur le Maire ?

Bernard DEFOY

Vous avez évoqué les possibilités de construire. J'aimerais savoir de votre part où sont construites ces éoliennes, dans quel pays. Vos appels d'offres qui seront lancés permettront-ils, le mieux possible, que ces constructions puissent être faites en France ? Deuxièmement, vous l'ouvrirez, mais dans un marché qui sera un marché privé. J'aimerais savoir si dans ce cas, vous ne risquez pas de rechercher le moins disant par rapport au mieux disant, avec toute la logistique qui se greffe derrière le mieux disant, c'est-à-dire l'assistance, la sécurité de ceux qui construisent. Je n'en dirai pas plus, on voit ce qui se fait dans certains pays d'Extrême-Orient. J'aimerais quand même savoir si cela va être pris en compte et si vous n'allez pas regarder uniquement votre intérêt financier dans la construction directe. Je pense avoir été à peu près clair.

Alain BRISAC

Je le crois. La Compagnie du Vent ?

Jean-Mathieu KOLB

Avant toute chose, je vais présenter quelques éléments très brefs relatifs aux études que l'on a fait réaliser sur les retombées économiques envisageables sur notre emploi. Là encore, je reviens sur notre idée de guichet unique que l'on aimerait avoir de notre côté, mais aussi de l'autre. Comprenez bien, je pense qu'il faut être clair, on n'ira pas sélectionner des Français parce qu'ils sont français s'ils apparaissent beaucoup plus chers. Les industriels français et même locaux que l'on rencontre le savent très bien. Le jeu est d'arriver à s'y préparer suffisamment bien et suffisamment tôt pour que ces entreprises puissent avoir une compétitivité. Le marché de l'éolien *offshore* est encore très spécifique où les fournisseurs sont européens. On n'est pas plus mauvais que les Hollandais ou les Danois. On est même meilleur sur certains secteurs.

D'ailleurs, concernant le projet, il a été reconnu par la cinquantaine d'industriels français qui ont été contactés par le cabinet que ce projet donnait une enveloppe et une visibilité suffisantes pour s'engager dans les outils de production qu'il faut améliorer, développer ou grandir pour pouvoir fournir ce marché, tout en permettant une forte dilution des coûts fixes. Avec un projet comme celui-ci, il y a déjà la possibilité d'investir dans un nouvel outil de production et en partie, de l'amortir. Cela intéressait les industriels français.

J'aurais pu parler de la Haute-Normandie, j'ai parlé de la Picardie. Nous ne sommes pas dans le secteur ce soir, mais vous savez qu'il y a des compétences industrielles. Des questions nous ont été souvent posées sur la Picardie. On a déjà aujourd'hui tout un tissu de sociétés industrielles françaises qui fournissent du matériel et des prestations pour l'éolien.

Vous me demandiez où seraient fournies les éoliennes. Pour l'instant, les éoliennes sont toutes assemblées à l'étranger. On a vu et la CPDP a noté qu'il faut environ 200 unités installées par an pour pouvoir faire venir un assembleur d'éoliennes. Pour autant, on s'est rendu compte, dans nos différents contacts, que c'est vraiment une partie immergée de l'iceberg. Autour, il y a tout un niveau de différents fournisseurs. Pour donner un ordre de grandeur, une éolienne, ce sont 6 000 pièces contre 2 000 pour une automobile, si je ne me trompe. Parmi ces fournisseurs, il y a des Français parce qu'on a des vrais champions dans l'électricité. Le premier fournisseur de génératrices pour l'éolien est Leroy-Somer. C'est un français. Le premier fournisseur de roulements à billes, c'est Rollix-Defontaine. C'est un Français. Schneider et Alstom fournissent du matériel électrique.

Même dans une région picarde qui paraissait peut-être moins bien placée au premier abord, on trouve des fournisseurs d'éoliennes qui sont installés et qui ont construit des centres de maintenance. On a entendu de 200 jusqu'à 230 personnes pour ENERCON. On a des fournisseurs d'éléments pour les pales, Scott Bader, des éléments pour les éoliennes, Carbone Lorraine. On a des entreprises qui sont spécialisées dans le levage. On a des gens qui fournissent des pièces mécaniques, Duff-Norton, dans le sud de l'Aisne. Il y a déjà des gisements d'emplois dans les régions françaises. J'avais pris l'exemple de la Picardie, mais ce sont tous les pôles de compétitivité qui aujourd'hui, travaillent.

Je tiens à signaler que ce n'est pas La Compagnie du Vent qui a dit que 84 entreprises étaient intéressées au Nord-Pas-de-Calais, Picardie et Haute-Normandie. C'est la CCI Littoral normand picard. Il y a des pôles de compétitivité qui sont déjà aujourd'hui en train de travailler pour prendre des parts de marché dans l'éolien en général et en particulier *offshore*.

Le port de Dieppe a une expérience de déchargement et de manutention d'éléments d'éoliennes qui a augmenté d'ailleurs de manière quasi exponentielle entre 2007 et 2008. Au Havre, il y a aussi une

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Deuxième réunion de proximité CPDP
volonté de créer un pôle. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les deux ports ont la volonté de travailler ensemble et de créer un pôle entre Le Havre et Dieppe. On l'a vu en Grande-Bretagne, même des petits ports soumis à la marée ont réussi à trouver des débouchés, à travailler, du moins quand ils sont proches des parcs éoliens. C'est le cas du Tréport. Il est proche des premières éoliennes. C'est un vrai atout pour nous en termes de capacité d'intervention rapide sur une éolienne en cas de panne et surtout pour la maintenance préventive qui se prévoit très longtemps à l'avance et où on peut prendre en compte les marées, ainsi que pour le stockage de vedettes et des entretiens légers. On ne peut pas localiser de gros bateaux là-bas.

J'ai déjà parlé des métiers nouveaux et des compétences : électrotechnicien, électromécanicien, etc. J'ai parlé également de la création de formations. La Haute-Normandie se positionne même sur l'offre d'une formation adaptée à la pose d'éoliennes en mer. C'est intéressant.

Tout cela nous a conduit à estimer ces 650 à 900 emplois. Vous parlez des éoliennes. Elles représentent 45 à 50 % de l'investissement pour un projet comme le nôtre. Le reste, ce sont des fondations, des éléments électriques que l'on peut construire. Dans une éolienne, il y a une tour qui est composée de plaques d'acier que l'on roule et que l'on soude. Par exemple, trois industriels qui construisent déjà aujourd'hui des pales en France, en Bourgogne, en Lorraine, etc. et un grand groupe nous a dit qu'ils étaient prêts, parce qu'ils sentent bien qu'on ne peut pas faire transiter les tours d'éoliennes sur des centaines de kilomètres à terre, à venir s'installer en bord de mer, dans le cas où un projet venait à voir le jour, pour construire une usine capable de fournir des tours pour les projets français, britanniques, allemands et hollandais. D'ailleurs, nous rencontrons demain l'une de ces sociétés qui voulait savoir quels sont nos besoins exacts, nos tailles de tours, nos longueurs, etc. Il y a déjà des industriels français qui sont allés loin dans leur réflexion, qui ont déjà des plans d'usine, des études de marché faites pour voir quelles sont les parts de marché qu'ils peuvent imaginer. Grâce à tout cela, nous avons pu déduire ces 650 à 900 emplois que l'on pourrait imaginer localement.

Dans la partie étude et développement que l'on ne voit pas trop, il y a aussi tous les experts qui sont intervenus pour nous, pour compter les oiseaux, les phoques ; j'en passe et des meilleurs. C'est la fabrication des éléments. Je parle bien de la fabrication des éléments et non pas de l'assemblage. Je parle des fondations, des tours et de toutes ces choses-là. On a vu qu'il y avait une différence selon les types de fondations. C'est l'installation et le raccordement. Il y a aujourd'hui des gens qui posent des câbles en mer, une filiale de Louis Dreyfus notamment, avec qui on est déjà en discussion. Il y a même Saint-Nazaire qui réfléchit à la construction d'un bateau pour poser des éoliennes et ils discutent avec Le Havre. C'est intéressant. Ils sont en corrélation avec Le Havre parce qu'ils ont des contacts. On les a vus récemment puisque Saint-Nazaire a une compétence en chantier naval que n'a plus forcément Le Havre. Il y a des choses très intéressantes qui sont en train de se passer, avec des entreprises françaises qui ont un vrai savoir-faire et des compétences qui existent chez nous.

Pour tous ces chiffres d'emplois, on a éliminé un certain nombre de choses. On n'a pas fait le choix d'utiliser des ratios qui existent. On a fait vraiment une étude dans le détail en contactant les industriels, en estimant le nombre d'emplois possibles, en utilisant les ratios les plus conservateurs possibles, notamment dans l'évaluation des emplois indirects que je présente ici, avec un gisement de 1 100 à 1 200 emplois.

Alain BRISAC

Est-ce que le chiffre que nous avons retenu d'un minimum de 200 éoliennes pour la création d'une filière est un chiffre que vous validez et que vous avez rentré aussi ?

Jean-Mathieu KOLB

Oui, pour l'assemblage de la nacelle d'une éolienne. C'est ce qui avait été dit assez clairement. Pour faire simple, je dirais que le niveau de marché nécessaire dépend du prix de l'usine. Pour l'assemblage de nacelles, comme on a eu l'occasion de le voir lors des voyages au Danemark, notamment les usines Siemens ou Vesta, ce sont des usines qui sont organisées quasiment comme l'industrie automobile aujourd'hui, avec des grosses chaînes de montage. Ce sont des usines qui sont coûteuses et effectivement, il y a besoin d'un marché d'environ 200 nacelles par an pour pouvoir envisager la création d'une usine locale. Pour autant, on n'a pas besoin de 200 tours d'éoliennes par an pour construire une usine de tours. Il en va de même avec une fondation. En matière de fondation, on a eu des échanges avec des entreprises comme DCNS ou autres qui ont déjà des outils de production qui leur permettent de rouler des grosses plaques d'acier et qui envisageraient juste d'utiliser certaines plages de moindre activité pour éventuellement ce type de fondation, sans avoir à créer une nouvelle usine.

Il y a donc tous ces paramètres qui sont à prendre en compte. Oui, on partage le chiffre de 200 nacelles par an, spécifiquement sur l'aspect relatif à l'assemblage de nacelles, mais on a vu, par nos différents contacts, qu'il n'en est pas forcément de même pour les aspects électriques, pour les aspects fondations, pour les aspects tours, etc.

Alain BRISAC

Merci. Autre question ? Monsieur Cribier ?

Pascal CRIBIER

Bravo pour la démonstration ! J'ai davantage l'impression d'être à un meeting politique qu'à des explications techniques puisque vous ferez évoluer tous ces chiffres en permanence, vous les ferez évoluer tout le temps du débat. Je tiens quand même à féliciter les organisateurs.

J'aimerais revenir un peu sur le paysage. Ces éoliennes ne sont plus du tout le même paysage. Elles ne sont quand même pas le moulin d'Alphonse Daudet où il y a quelqu'un derrière l'éolienne, où il y a quelqu'un à aller voir et avec qui parler. C'est au contraire d'une arrogance absolue, d'un détachement inouï qui n'a jamais existé dans l'histoire du paysage. Tant mieux pour la recherche spatiale, mais on ne voit pas encore trop de satellites, en dehors des avions, nous tourner autour. Vous êtes totalement convaincus que l'ensemble de la population en Europe se satisfera et sera très heureuse pour toutes les générations suivantes, de venir contempler des éoliennes que déjà les gens réfutent et ne veulent pas sur terre. Vous imaginez un peu l'importance culturelle, autre que le débat politique très bien rodé, que vous avez entre les mains et je dirais même qu'elle est presque personnelle dans la façon dont vous pouvez vous engager.

Deuxièmement, j'aimerais bien que l'on revienne sur l'image puisque vous trouvez ces éoliennes esthétiques, très belles et qu'à chaque fois, les photos sont faites en été sous un magnifique ciel bleu. Dans votre PowerPoint, j'aimerais bien que l'on revienne sur l'image qui apparemment, est

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Deuxième réunion de proximité CPDP
prise d'une photo le long d'une route où on voit une barrière en béton, si vous avez la gentillesse de le faire. Vous revendiquez totalement l'esthétique de votre produit. Sur cette image, il semblerait que les éoliennes, grâce à l'une des deux solutions, disparaissent totalement du paysage. Vous auriez pu prendre la photo d'un jour de brouillard. Dans ce cas, à un kilomètre, on ne voyait même plus les éoliennes de la côte.

Je trouverais quand même intéressant que les associations puissent savoir d'où a été prise cette photo qui est une image forte qui nous montre qu'il n'y a absolument aucune visibilité depuis les côtes et que l'on pourra toujours contempler l'horizon dont on parlait tout à l'heure. Auriez-vous la gentillesse de nous dire sur quel point de côte cette photo a été prise ou si nous devons nous-mêmes faire appel à des illustrateurs en informatique pour faire croire que les éoliennes disparaissent dans la brume de la Manche ?

Pierre LAGANDRE

Je vous remercie pour ces questions. Pour répondre tout de suite sur la photo dont vous parlez, il ne s'agit pas d'une simulation. Il s'agit d'une photo où il n'y a absolument pas les éoliennes simulées. C'est donc normal qu'on ne les voie pas.

Pascal CRIBIER

On les voit dans le dossier quand même.

Pierre LAGANDRE

Elle a été prise depuis Ault. Pour réagir là-dessus, nous présentons quelques éléments d'information dans ce débat public, au stade de connaissance actuelle du projet. Il faut savoir qu'il y aura une étude d'impact sur l'environnement complète qui sera faite au moment de la demande de concession. Elle comportera autant de simulations que nécessaires et que demandées par les différents acteurs, de tous les points de vue nécessaires et demandés, de la plage, depuis le haut des falaises. Je vous invite à formuler vos demandes de points de vue, de simulations.

Pascal CRIBIER

Des simulations picturales ou des simulations à échelle 1 sur la mer ?

Pierre LAGANDRE

Simulation à échelle 1 sur la mer.

Alain BRISAC

Excusez-moi de vous interrompre, mais je donnerai un élément de réponse à Monsieur Cribier. Comme vous le savez – on en a suffisamment parlé – nous sommes allés au Danemark. Au Danemark, il y a un parc qui est situé à 14 kilomètres de la côte et nous sommes allés le voir plusieurs fois de jour et de nuit. Vous verrez sur notre site – je ne sais pas si cela y est déjà ou si cela va y être incessamment – une vidéo avec des photos réelles que nous avons prises du parc

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Deuxième réunion de proximité CPDP
d'Horns Rev à partir du point de la côte qui est situé exactement à 14 kilomètres. C'est une vue qui est extrêmement parlante. On voit le parc tel qu'on le voit, si je peux dire. Il y a un *zoom* qui fait rapprocher les éoliennes et qui ensuite, les remet à leur distance, tel qu'on les voit de la côte. Il y a également une vue de nuit.

Ce ne sont pas des simulations. C'est ce que nous avons vu au parc, avec un certain nombre de personnes dont certaines sont là ce soir. On en a parlé au cours de la dernière réunion à Criel. C'est une réalité de ce que nous avons vu. J'ajoute que c'était par un temps extrêmement clair. On nous a dit que nous étions arrivés le jour où il faisait le plus beau au Danemark depuis fort longtemps. On ne peut donc pas être accusé de partialité, dans le sens de dire que les éoliennes ne se voient pas. On les voyait et vous les verrez sur notre site vraiment très bien. La photo est, à mon avis, extrêmement saisissante et elle montre bien l'impression que donnent les éoliennes. C'est vrai qu'on les voit.

Pascal CRIBIER

Vous venez de le dire, on les voit. Une ligne à haute tension se voit aussi à dix kilomètres.

Alain BRISAC

On les voit. Ensuite, chacun a sa perception. C'est ce que nous avons essayé de traduire en disant que c'est très personnel.

Pierre LAGANDRE

On n'a jamais dit qu'on ne verrait pas les éoliennes. On essaie de montrer, autant que faire se peut, la réalité. Vous connaissez certainement le logiciel de simulation que l'on utilise, si vous avez travaillé sur des études d'impact. Des logiciels sont utilisés au niveau des simulations paysagères. Ils utilisent des calculs mathématiques. Il n'y a donc pas possibilité de tricher. C'est un logiciel que l'on trouve dans le commerce et que l'on a utilisé pour faire ces simulations. Paul Neau, du cabinet ABIES, va revenir sur ces simulations tout à l'heure.

Je voulais revenir à nouveau sur ce que vous dites. Vous parlez d'impacts sur des générations et des générations. L'énergie éolienne est réversible. Une éolienne se monte en trois jours et se démonte en trois jours. Si la génération qui va nous suivre ne veut plus des éoliennes, elle pourra les démonter du jour au lendemain, sans impact irréversible sur le milieu. Il ne s'agit pas du tout d'un discours archaïque, mais plutôt moderne. Prendre en compte le développement durable, c'est ne pas impacter sur les générations futures les choix que l'on fait aujourd'hui en ce qui concerne notre propre consommation d'électricité.

Je terminerai en vous invitant, de manière constructive, à faire des propositions pour améliorer l'esthétique ou l'impact paysager du projet. Au niveau du poste électrique en mer, vous avez peut-être des propositions à formuler ou des aménagements possibles de la situation des éoliennes.

Pascal CRIBIER

Tout le monde a des bougies chez soi. Par chance, on a parfois même une cheminée. On a cependant toujours des lampes à incandescence et de l'halogène, etc. On est fait tel quel et on

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Deuxième réunion de proximité CPDP
n'abandonnera pas ces choses-là. Il y aura toujours du nucléaire et du pétrole. Il y aura de l'éolien en plus, avec l'obligation de consommer chaque année un peu plus. Tout le but est là. Ne nous faites pas croire qu'un jour, on va abandonner le nucléaire, qu'un jour, on abandonnera le charbon et qu'on abandonnera l'éolien d'ici trente ans. Ce raisonnement est faux et vous le savez.

Pierre LAGANDRE

Ce débat a déjà eu lieu dans des réunions thématiques précédentes. On ne va peut-être pas revenir dessus.

Alain BRISAC

Une autre personne a demandé la parole. Monsieur ?

Guillaume BLAVETTE

On voit bien qui se cache derrière les anti-éoliens. Je pense que personne n'est dupe. Je vous invite à lire le superbe article de Claude-Marie Vadrot dans *Politis*. Il fait le point sur les motivations de beaucoup de groupes anti-éoliens. Votre discours sur le paysage me fait penser à quelque chose, Monsieur. Il y a un prochain débat public qui s'annonce à nous, en Normandie. Il va porter sur la LGV, la Ligne à Grande Vitesse. Avec grand plaisir, j'ai relu des formidables documents du corps des Ponts et Chaussées au sujet des débats au XIX^{ème} siècle sur la construction de la ligne de chemin de fer Paris-Le Havre. Or les ingénieurs des ponts et Chaussées, au XIX^{ème} siècle, pensaient que le tracé plateau était le meilleur, ce qui est logique puisque c'est le tracé que l'on veut réaliser aujourd'hui, au début du XXI^{ème} siècle. Que disaient les petits barons locaux ? Que disaient ceux qui étaient attachés à leur esprit de clocher ? Que le chemin de fer allait dénaturer les paysages, que le chemin de fer était une industrie sans avenir. Aujourd'hui, mon fils joue avec un train électrique, figurez-vous. Je pense qu'il y a des constructions qui sont d'une rare élégance en France et en Europe, c'est ce réseau ferré que les Américains nous envient.

Le paysage est quelque chose qui est très subjectif. Je vous invite à lire un bouquin de l'un de mes vieux maîtres qui s'appelle Armand Frémont. Il a été recteur de l'Académie de Versailles. Ce bouquin s'appelle *Espace vécu, espace perçu*. Je pense, en regardant mes élèves travailler qui dans le cadre de TPE, sont très attachés aux énergies naturelles et renouvelables, que l'éolien séduit beaucoup plus que vous voulez bien le faire croire, Monsieur. Merci.

Alain BRISAC

Monsieur Cribier ?

Pascal CRIBIER

Est-ce que vous connaissez beaucoup de gens qui veulent s'installer et vivre avec leurs enfants au pied des éoliennes et au pied des lignes à grande vitesse ?

Guillaume BLAVETTE

Je crois que la loi française n'autorise pas de construire une éolienne terrestre au pied d'une maison. La Région Haute-Normandie a décidé d'un schéma régional d'aménagement éolien. C'est un document totalement cohérent qui a été concerté, notamment avec des acteurs économiques comme La Compagnie du Vent. Je crois que personne ici ne peut faire croire que l'on va construire des éoliennes dans mon jardin ou dans le vôtre, Monsieur. Soyez sérieux. Je pense que les lignes à grande vitesse polarisent le peuplement, sans que les gens mettent leur terrasse à proximité des voies elles-mêmes. Je crois que vous abusez en créant une menace qui n'est pas ressentie.

Alain BRISAC

Ce débat montre combien ce sujet est sensible et subjectif. Ce n'est pas du tout réducteur dans ma bouche. Est-ce que d'autres personnes souhaitent intervenir sur cet aspect des choses qui ne fait pas abstraction de tous les autres ? Monsieur le Président ?

Patrick MARTIN

Si je peux me permettre juste une précision, tout le monde n'est pas contre l'éolien. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons un parc éolien terrestre en face de nos habitations et je dois dire que cela se passe très bien. Pour ma part, je trouve que les éoliennes mettent le paysage en mouvement et je les trouve très jolies. C'est encore une fois très subjectif.

Pour le reste, votre discours sur le paysage a été franchement très beau, très romantique. Vous parlez très bien. Je dois dire quand même que pour quelqu'un qui aujourd'hui n'a pas d'emploi, qui est au chômage, pour le coup, l'horizon est bouché et bien bouché.

Alain BRISAC

On va enchaîner sur l'impact proprement local. J'en profite pour vous dire que l'on m'a confirmé à l'instant que la vidéo dont je parlais tout à l'heure où on voit réellement le parc au Danemark, avec différentes focales, est sur le site. Vous pourrez donc la voir dès ce soir. Je repasse la parole à La Compagnie du Vent pour les aspects proprement locaux ou pour toutes autres choses que vous souhaitez développer.

Débat sur le projet de la Compagnie du Vent

Présentation des impacts locaux du projet

Paul NEAU, bureau d'études ABIES

Je suis responsable d'un bureau d'études qui s'appelle ABIES. C'est un bureau d'études en énergies renouvelables et environnement que j'ai créé en 1986. Maintenant, nous sommes une douzaine de personnes. Il y a des écologues, des naturalistes, des paysagistes, des cartographes.

Notre métier est de faire des études d'impact sur l'environnement de parcs éoliens. On en a fait près d'une centaine sur tout le territoire national et même à l'étranger. On fait aussi des expertises sur la faune et la flore et sur le paysage. On fait aussi ce que l'on appelle des schémas éoliens, des zones de développement de l'éolien au niveau de la planification. On a une expérience qui est reconnue. On a eu l'occasion, du fait de cette expérience, de faire plusieurs guides, en particulier *Le guide du porteur de projets de parcs éoliens* pour l'ADEME qui dit à des porteurs de projets comme La Compagnie du Vent comment essayer de faire un bon parc éolien. Avec le Ministère de l'Ecologie, on a travaillé sur *Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens* qui regarde les principaux impacts des parcs éoliens sur le paysage, sur le bruit, sur la faune et la flore. C'est donc cela notre métier.

On a parlé précédemment du paysage, j'ai entendu des choses. Quelques personnes ont dit que la perception des éoliennes est subjective. Moi, je dirais qu'elle est culturelle. Elle dépend du lien que l'on a avec le lieu. Elle dépend de l'utilité que l'on accorde à l'objet. Si quelqu'un juge que l'objet est utile ou n'est pas utile, il ne va pas du tout avoir la même impression. La perception va donc dépendre de facteurs tels que ceux-là et nous, notre travail de bureau d'études est d'essayer de donner des éléments objectifs, des éléments quantitatifs sur cette perception, sur cette visibilité des éoliennes et donc, de travailler à minimiser cet impact et à construire des projets qui sont en phase avec les territoires.

Je vais commencer par donner des éléments sur la visibilité des éoliennes. A travers l'expérience que l'on a pu avoir de centaines de parcs éoliens à travers la France et l'Europe, on peut tirer des enseignements sur la visibilité. Comme je le disais précédemment, la perception des éoliennes dépend de leur plus ou moins grande visibilité. Cette perception est donc personnelle, elle dépend de la culture, du lien avec le lieu et de l'utilité accordée à l'objet. Notre travail, en tant que bureau d'études d'impact, est de donner des éléments objectifs.

Le premier élément sur la visibilité des éoliennes est un élément géométrique. A 14 kilomètres, une éolienne qui mesure 150 mètres de haut est comparable à une allumette d'un centimètre placée à un mètre de l'œil. En termes de proportions, c'est ce que l'on appelle le théorème de Thalès et on peut faire ressortir cet élément. Sur cette courbe, vous avez des éléments sur l'éloignement, à 5, 10, 15, 20 kilomètres et la hauteur apparente à un mètre. On a deux centimètres ici, quatre centimètres. Vous voyez qu'à 14 kilomètres, on a environ un centimètre de hauteur apparente d'une éolienne. C'est le premier élément quantitatif sur la manière dont on peut percevoir les éoliennes.

Deuxièmement, la visibilité va dépendre de la taille des éoliennes. Sur mer, il y a une caractéristique, à savoir que la tour est proportionnellement plus basse, plus courte que sur terre parce que la rugosité est moindre. Cela veut dire que l'on a moins besoin de s'élever au-dessus du niveau de la mer. Les éoliennes sur mer sont donc proportionnellement plus petites en ce qui concerne leur tour. L'autre élément important concerne l'orientation des pales. J'ai apporté ici une maquette d'éolienne pour montrer cet élément. Lorsque l'éolienne est de face, sa présence visuelle est liée à la tour. On a ici la présence visuelle liée aux pales qui tournent de face. Lorsqu'on les voit de côté, la présence visuelle est moindre. Selon les lieux, cette perception va donc être différente du fait de cette orientation des pales. C'est un autre élément qui intervient. On peut rajouter aussi que cette pale est relativement étroite puisqu'elle fait trois mètres au plus et qu'au-delà d'une certaine distance, elle va beaucoup moins se percevoir que la tour qui fait cinq à six mètres de diamètre. C'est un autre élément caractéristique de la visibilité des éoliennes.

J'insiste, j'essaie de donner des éléments objectifs sur la visibilité des éoliennes. L'éolienne est un objet qui est fin. Elle fait 5 mètres de large sur 80 mètres de haut. C'est un objet fin, ce n'est pas un objet qui est massif. Selon l'éclairage, il va donc apparaître de manière différente. On a ici la

même éolienne qui ne va pas apparaître de la même manière selon l'heure de la journée parce qu'elle va être éclairée de manière différente. Si elle est éclairée par l'arrière, elle va apparaître plutôt sombre. Si elle est éclairée de face, elle va apparaître très lumineuse. On a donc une variation dans la journée de la couleur apparente d'une éolienne.

Un autre élément qui est aussi important dans la perception des éoliennes – j'insiste toujours sur ce côté perception – tient en la couleur de l'arrière-plan. Les éoliennes sont globalement plutôt blanches. Si l'arrière-plan est blanchâtre ou blanc, on va moins les distinguer. Par contre, si l'arrière-plan est foncé ou très bleu, on va bien les distinguer. La visibilité d'une éolienne va donc dépendre aussi, de manière importante, de cet arrière-plan. Cela rajoute à la complexité de la visibilité des éoliennes. Cela rajoute à la complexité de notre travail. On va présenter des simulations visuelles et cela va être un instantané par rapport à toutes ces configurations précédentes.

Un autre élément qui est indirect, c'est la couleur des éoliennes. Selon que l'éolienne est blanche, blanchâtre ou grise, la visibilité ne va pas être la même. Cette éolienne qui est plutôt grise ne va pas avoir la même luminosité qu'une éolienne qui serait purement blanche. On a présenté ici un nuancier de couleurs. Il est évident que les éoliennes ne pourraient pas être noires, mais on peut au moins aujourd'hui envisager des couleurs qui soient moins blanches et donc des éoliennes qui seraient moins visibles à une certaine distance.

Un autre élément qui intervient beaucoup pour les éoliennes en mer lorsqu'elles sont loin des côtes, c'est la rotondité de la terre. Pour un observateur qui est placé à une altitude zéro, sur la plage, 6,5 mètres d'une éolienne de 150 mètres de hauteur disparaissent lorsque celle-ci est à 14 kilomètres. Lorsqu'elle est à 30 kilomètres des côtes, 45 mètres de l'éolienne disparaissent. Du fait de la rotondité, un élément supplémentaire peut intervenir si on est loin. Cela rajoute aussi à la moindre visibilité des éoliennes, en sachant, comme il a été dit précédemment, qu'on les verra. Je donne des éléments pour préciser cette visibilité.

Un autre élément qui intervient et qui se rajoute à tout ce que j'ai dit précédemment, c'est la transparence de l'air. On dispose – c'est un atout – de données de Météo France qui ont été relevées à Dieppe toutes les trois heures, depuis 2006 sur la transparence de l'air et la visibilité à longue distance. Lorsqu'on le traduit par rapport à ici, à Saint-Martin-en-Campagne, à 15,3 kilomètres au mieux du parc éolien, selon ce seul critère de transparence, le parc éolien serait visible environ 40 % du temps, soit environ deux jours sur cinq. Si je le formule autrement, je peux dire que trois jours sur cinq, sur ce seul critère de transparence, on ne verrait pas les éoliennes. Au Hourdel qui est plus loin, ce n'est plus 39 ou 40 %, mais 15 % du temps. C'est donc un élément qui est important si on s'éloigne davantage. C'est un autre élément qui intervient sur le nombre de jours dans l'année où les éoliennes vont être visibles et non pas sur la visibilité instantanée. C'est ce qui a été constaté aussi lors de visites de parcs éoliens au Danemark. Certains jours, elles étaient visibles, d'autres jours, elles n'étaient pas visibles parce qu'on est dans la même configuration de 14 kilomètres.

La visibilité des éoliennes est aussi fonction de l'agencement du parc éolien. En règle générale, pour des raisons aérodynamiques, on dispose plutôt les éoliennes en ligne ou en quadrillage. Dans la conception d'un parc éolien, on va plutôt essayer de former des alignements, comme représentés sur les photos du bas, qui vont correspondre à un aménagement plus ordonné, plus harmonieux que quelque chose qui serait une forêt d'éoliennes. C'est donc un autre élément sur lequel on peut jouer, à savoir l'agencement et l'organisation des éoliennes pour que lorsqu'on les voit, on les voie mieux.

Cela a été précisé précédemment, mais je peux y revenir. Quel est l'impact des éoliennes la nuit ? Cet impact est fonction du balisage. Pour des raisons de sécurité maritime et aéronautique, les éoliennes doivent être balisées, mais le balisage n'est pas un éclairage. En règle générale, une lampe à éclats est placée au-dessus de la nacelle pour le balisage aéronautique. Pour le balisage maritime, c'est un dispositif tel que celui représenté sur la photo qui est destiné aux marins et donc placé à hauteur de vue des marins. Pour le balisage maritime, l'idée est de baliser les angles du parc, plus certaines éoliennes du pourtour, mais non pas de baliser l'ensemble des éoliennes. L'objectif de ce balisage est avant tout d'avoir un balisage à hauteur de vue des marins, pour l'approche des marins. En ce qui concerne le balisage aéronautique, on pourra en reparler tout à l'heure, mais aujourd'hui, il n'y a pas de réglementation précise en France. Il y a une réglementation sur terre qui nous semble inappropriée. Par contre, on a des exemples à l'étranger de ce qui se fait en matière de balisage aéronautique et que l'on pourrait envisager de transposer ici.

Je vais vous présenter des photomontages qui ont été réalisés avant pour des parcs éoliens en mer, pour le parc éolien d'Horns Rev au Danemark qui est à 14 kilomètres des côtes, avec des éoliennes qui sont un peu plus petites que celles qui sont envisagées ici, mais qui sont dans le même ordre de grandeur puisque de mémoire, elles font 120 mètres au plus haut, alors qu'ici, les éoliennes envisagées font 150 mètres. Vous voyez le parc éolien tel qu'il a été simulé et le parc éolien construit. Vous voyez la superposition des deux photos. On a globalement la même représentativité. On a la même couleur apparente, on a la même disposition. Le logiciel ne s'est pas trompé dans l'apparence des éoliennes.

On a ceci pour nous rassurer, en tant que bureau d'études, pour voir si on se trompe ou pas lorsqu'on travaille. On a ce retour d'expérience sur des parcs éoliens en mer, mais aussi sur des parcs éoliens terrestres. On fait des simulations avant la construction de parc éolien et on a pu vérifier la précision de nos simulations.

Ici, à gauche, vous voyez la simulation d'Horns Rev, le parc danois dont je parlais et à droite, une simulation qui est faite depuis Cayeux. Elle est au même éloignement, à 14 kilomètres des côtes. On voit que c'est à peu près la même chose entre ce qui est vu aujourd'hui à Horns Rev et ce que l'on a simulé à Cayeux. C'est la démonstration que le parc d'Horns Rev peut servir un peu de modèle pour le parc d'ici en termes d'appréciation des visibilitées.

Je vais maintenant donner d'autres éléments sur les résultats et sur ces éléments d'impact paysager. L'approche du paysagiste, dans un bureau d'études d'impact, est de regarder le paysage de vitesse, le paysage habité et le paysage protégé. En l'occurrence, en termes de paysage protégé, vous avez ici le grand enjeu qu'est la baie de Somme qui est très concrètement site classé et site inscrit, ainsi qu'un certain nombre d'autres points du paysage qui sont protégés. De manière générale, le projet Large qui est l'option proposée par La Compagnie du Vent, est un projet qui est éloigné de 14 kilomètres des côtes, qui est à une relative proximité du poste électrique de Penly pour le raccordement, qui est situé dans des eaux relativement peu profondes pour pouvoir implanter des éoliennes à des coûts compatibles avec ce qui se fait aujourd'hui et qui est enfin suffisamment éloigné de la baie de Somme pour limiter l'impact paysager.

Cette illustration vous montre des éléments quantitatifs sur l'éloignement du projet de parc éolien des deux côtes. Vous avez le projet éolien et des cercles tous les kilomètres : de 0 à 5 kilomètres, de 5 à 10 kilomètres, de 10 à 15 kilomètres, en bleu clair 15 à 20 kilomètres, de 20 à 25 kilomètres et de 25 à 30 kilomètres. Sur toute la côte, on est à un minimum de 14 kilomètres. On a ici les données quantitatives. A Saint-Martin-en-Campagne, sur la plage, on est à 14 kilomètres des éoliennes, tandis qu'ici, on est à 15,3 kilomètres. En termes d'éloignement, nous avons donc ces données quantitatives.

On a ici une illustration pour essayer de vous préciser ce que sont ces 14 kilomètres. Autour de Saint-Martin, on a dessiné le cercle de 14 kilomètres et on a dessiné les différents parcs éoliens qui existent aujourd'hui. Vous avez celui de Petit Terroir – Méneslies, Criel qui est à dix kilomètres, avec des éoliennes qui sont de moindre hauteur, mais qui donnent un élément de comparaison par rapport à Saint-Martin de ce qu'est aujourd'hui un parc éolien à dix kilomètres. Vous voyez à quoi correspondent les 14 kilomètres qui sont l'éloignement de base du projet Large par rapport à la côte, en sachant qu'ici, on est à un peu plus de 15 kilomètres.

On va maintenant vous présenter un film panoramique et dynamique qui a été fait depuis Criel. C'est globalement le même éloignement qu'à Saint-Martin-en-Campagne. C'est une photo-vidéo qui balaye le panoramique. A Criel, au plus proche, on est à 14 kilomètres. Le film a été réalisé le 19 mai à 17 heures 20. On a cette vision panoramique. On a ici le lieu de la vidéo qui va apparaître. On est sur la plage. A cet endroit, les éoliennes ont été implantées. On les voit tourner et on fera un *zoom* sur le parc éolien. On pourra le passer plusieurs fois à différentes vitesses. On a toute une partie des éoliennes qui apparaissent blanches, celles qui sont ici. On voyait moins celles qui étaient à gauche parce qu'elles étaient à contre-jour et elles apparaissaient noires. De mémoire, pour la vision panoramique depuis Criel, je ne sais plus quel est l'angle balayé ; on va vous le retrouver.

On va représenter cette simulation depuis Criel et on présentera ensuite celle de Saint-Martin, en toute transparence. Les éoliennes sont visibles. C'est une simulation qui a son imprécision puisque c'est une vision panoramique. A un moment, on essaie de zoomer pour montrer comment les éoliennes apparaissent. Selon certains angles, on voit les alignements bien précis. Les éoliennes sont blanches. D'autres éoliennes apparaissent moins parce qu'elles sont sombres. C'est une vision des éoliennes. Elles occupent une partie importante du panoramique, mais pas l'ensemble du panoramique. Elles occupent de l'ordre de 25 % du panoramique à 180 degrés, depuis Criel. La simulation a été faite par un bureau d'études spécialisé qui s'appelle DAO-CAO, à partir d'une prise de vue faite il y a un mois et demi. Je crois que cette simulation sera ou est déjà sur le site web du débat public.

On peut vous présenter celle qui est faite depuis Saint-Martin, mais elle est à contre-jour. Son résultat n'est donc pas probant. Pour nous, elle ne correspond pas au cahier des charges de ce que l'on pourrait faire en ce qui concerne une simulation précise. Je veux bien qu'on la présente, mais on a aussi un problème de luminosité. Depuis Saint-Martin, c'est la même chose, sauf que l'on est à 15,3 kilomètres. La photo a été faite plus tard. Elle correspond donc à la vision du soir où l'on est beaucoup plus à contre-jour. Une partie des éoliennes apparaissent donc plus sombres. Ce sont vraiment des difficultés techniques. Quand on doit représenter une éolienne qui fait 5 mètres de large à 14 kilomètres, en termes d'image, c'est l'équivalent d'un ou de quelques pixels. C'est aussi la difficulté de notre travail et du travail des bureaux d'études avec lesquels on travaille.

Vous voyez la vision panoramique. Les premières éoliennes vont apparaître en sombre. On voit celles qui sont au premier plan. Elles sont ici et elles continuent. Certaines sont plus loin. Ensuite, elles s'arrêtent. Elles sont trop sombres par rapport à la réalité. On sait qu'elles seraient un peu plus blanches. C'est la difficulté du travail des bureaux d'études. La précision de la hauteur apparente n'est pas très compliquée à faire. On y arrive. Par contre, le rendu des couleurs est quelque chose qui est beaucoup plus compliqué. Tous ceux qui ont pu voir des parcs éoliens comme au Danemark savent que la vision évolue énormément au fil des jours, au fil des heures. Je suis à votre disposition pour répondre à des questions et lancer le débat sur paysage et éoliennes.

Echanges avec le public

Alain BRISAC

Monsieur Neau, vous avez dit que vous ne saviez pas si ce document figurera dans le rapport. Très clairement, tout ce qui est présenté au cours des réunions figurera dans le rapport. Si sur un document, on ne voit rien, vous nous le direz et on fera peut-être comme s'il n'existait pas, mais *a priori*, tous les documents qui sont présentés au cours des réunions figureront dans le rapport. C'est une règle du jeu absolue.

Paul NEAU

On va retravailler cette simulation pour qu'elle corresponde à quelque chose qui soit plus réel.

Pour rebondir sur ce qui a été dit précédemment, aujourd'hui, on est avec un projet qui n'est pas un projet définitif. C'est donc une simulation qui correspond au projet tel qu'il est aujourd'hui. On n'est pas dans l'étude d'impact, ni dans la demande de permis de construire. On est dans quelque chose qui est général. Dans la future étude d'impact, il y aura un projet bien précis, avec tant d'éoliennes dans tel endroit. Il n'y aura pas une seule simulation panoramique de la sorte, mais 20, 30, 40, 50 simulations qui seront présentées de différents points de vue pour apprécier les impacts visuels.

Alain BRISAC

Le fait que l'on voie la centrale de Penly à la fin de la deuxième vidéo ne fait pas partie de notre sujet, mais il existe. Cela figurera également dans le dossier, comme cela figure dans le paysage. Y a-t-il des réactions sur ces vidéos, sur cet approfondissement du sujet ou sur d'autres aspects ? Monsieur ?

Guillaume BLAVETTE

J'aurais une question à vous poser. La densité du parc qui d'un certain point de vue, peut paraître importante est-elle définitive ? N'étudiez-vous pas la possibilité de plus espacer ces éoliennes, de façon à rassurer des personnes, voire des usagers de la mer ? Je crois savoir que les pêcheurs émettaient des doutes quant à la possibilité de circuler. Je crois qu'un projet éolien aux Etats-Unis a amené le maître d'ouvrage à plus espacer les éoliennes pour « diluer » l'impact visuel et permettre une navigabilité pour les usagers de la mer.

Paul NEAU

On peut préciser plusieurs choses. Aujourd'hui, vous avez une éolienne qui fait cinq mètres de large tous les mille mètres dans un sens.

Alain BRISAC

Et tous les 600 mètres dans l'autre.

Paul NEAU

Et tous les 600 mètres dans l'autre sens. 1 000 mètres frontalement et 600 mètres latéralement. C'est une densité qui est ce qu'elle est. Sur le principe, un objet tous les 1 000 mètres, ce n'est pas très dense. Par contre, aujourd'hui, le projet de 140 éoliennes a une emprise par rapport à la pêche d'environ 70 kilomètres carrés. Si on les espace plus pour qu'elles soient plus aérées visuellement, on va consommer plus d'espace pour la pêche. C'est un compromis pour savoir si on les espace plus pour pouvoir faire du chalutage à l'intérieur. Si c'est une demande précise de la pêche à laquelle la Grande Commission Nautique répond favorablement, c'est quelque chose qui peut faire partie des améliorations du projet actuel. C'est envisageable.

Jean-Mathieu KOLB

Je tenais juste à compléter. C'est un peu le sens de notre proposition qui était de préciser cette zone d'implantation, autant dans sa localisation que dans ces paramètres. On a entendu à la fois des gens qui nous disaient que s'ils n'avaient pas le droit de pêcher, il fallait rapprocher les éoliennes pour minimiser la surface. On en a entendu d'autres qui nous ont dit qu'il fallait les écarter davantage pour s'assurer que l'on puisse chaluter à l'intérieur.

On a aussi commencé des travaux, comme la possibilité de créer une sorte de chenal qui soit au milieu. Cela fait partie des propositions que l'on fait sur la précision de la zone et en parallèle sur la gouvernance. Forcément, si on autorise certaines activités, il faut voir comment elles peuvent cohabiter avec d'autres et comment garantir la sécurité de tous les navigants. Cela rejoint les propositions que l'on fait sur cette volonté de préciser la zone d'implantation, aussi bien dans sa localisation que dans son organisation et sur cette volonté de préciser la gouvernance.

Alain BRISAC

Dans les parcs étrangers au Danemark, en Allemagne, en Angleterre ou autres, puisqu'il n'y en a pas en France, en général, est-ce le même type d'écartement entre les mâts ?

Jean-Mathieu KOLB

Oui. On avait déjà des informations, mais on a lancé une compilation de tous les espacements. On a des outils mathématiques qui nous donnent des distances que l'on intègre, etc. mais il est aussi intéressant d'avoir le retour d'expérience des autres et ce qu'ils ont vu. Ce que l'on appelle l'effet de siège qui fait les contraintes aérodynamiques et nous fixe les distances entre machines, ce sont des phénomènes turbulents que l'être humain ne sent pas, mais que les machines peuvent sentir. Les simulations mathématiques, c'est bien, mais le retour d'expérience, c'est encore mieux. On travaille aussi sur ces sujets-là. Je peux dire que l'espacement des machines dépend de la taille de la machine, du rotor, de la surface balayée du rotor et donc de la puissance de l'éolienne. C'est un paramètre. C'est pour cela que les écartements ne sont pas forcément les mêmes à Horns Rev I et à Horns Rev II que l'on a vus au Danemark parce que ce ne sont pas tout à fait les mêmes types de machines, les mêmes puissances et donc la même surface qui est balayée quand le rotor tourne.

Alain BRISAC

Monsieur Bilon ?

Gérard BILON

On vit ce débat depuis plusieurs soirées, on ne va donc pas rabâcher, mais je voudrais quand même rappeler que le problème du Tréport n'est pas spécifiquement un problème visuel. Il est aussi un problème économique et social. Monsieur évoquait tout à l'heure le schéma régional éolien. Il en existe un dans les cartons depuis quatre ans, il ne signifie rien, il sert à implanter des éoliennes un peu partout. Ce n'est pas notre problème. Le schéma régional éolien n'a absolument pas défini les zones maritimes. Le sujet est encore en discussion. Ce schéma régional éolien ne va venir en discussion que postérieurement aux zones propices de développement de l'éolien.

Le problème du Tréport est surtout économique et social. On peut s'asseoir dessus, mais tant qu'on n'aura pas réglé ce problème, Le Tréport sera opposé au projet. C'est sans conteste. On n'a rien contre vous, sinon que ce projet – je me suis déjà exprimé – au niveau énergétique est pour moi totalement inutile dans la situation présente. Au niveau écologique, on ne gagne pratiquement rien. La production d'énergie à partir d'énergies fossiles n'a pas bougé depuis six ans. L'éolien est marginal dans cette affaire. Je sais que vous contestez ce genre d'arguments.

On n'est pas spécifiquement anti-éolien, on n'est pas spécifiquement anti-nucléaire. Nous, on va avoir les deux. Soyons clairs, Le Tréport veut vivre, Le Tréport ne veut pas dépérir, Le Tréport ne veut pas péricliter. Monsieur le Maire le dirait mieux que moi, mais je tenais à le rappeler ce soir.

Pierre LAGANDRE

Je voudrais juste réagir à ce que vous dites sur Le Tréport et notamment sur le fait que Le Tréport vit du tourisme qui est lié à la pêche et qui péricliterait. Nous, on considère qu'il n'est pas tout à fait vrai de considérer que le projet éolien des deux côtes va entraîner la perte et la fin de la pêche puisqu'il occupe seulement 5 % de la zone de pêche.

Jean-Mathieu KOLB

Ce chiffre vient tout simplement du fait qu'un chalutier de 12 mètres a une zone d'action de 20 milles nautiques autour du port et que ces mêmes chalutiers n'ont pas le droit de chaluter dans les 3 milles nautiques. On arrive à une surface de zone dans laquelle le projet, dans sa version Large, représenterait 5 %. Cela ne veut pas dire que l'on considère qu'il n'y a aucun impact. Cela ne veut pas dire pour autant que l'on va détruire toute la pêcherie tréportaise. D'où encore une fois l'importance de bien discuter et de bien dialoguer sur la zone d'implantation, sur la gouvernance, sur ce que l'on peut mettre en place pour concevoir le projet qui soit le meilleur compromis possible.

Je voulais rebondir aussi sur Le Tréport. Certes, je n'habite pas ici, mais je peux vous dire que j'y passe du temps depuis maintenant des années et des années. Je lis d'ailleurs *Le Courrier picard*, je lis les craintes qu'il y a sur SGD sur Mers-Le Tréport, je lis toutes les problématiques qui ont été rencontrées par la filière verre dans toute la vallée de la Bresle. J'ai déjà discuté de la crainte socio-économique avec un certain nombre de personnes dans le secteur. Cela rejoint ces propositions que l'on fait en matière d'emploi par rapport aux différents bassins qui existent et ce que l'on peut faire.

Gérard BILON

Vous n'allez pas éparpiller votre base d'intervention. Ce n'est pas vrai, Monsieur. Ce n'est pas compatible avec la production électrique.

Jean-Mathieu KOLB

On vous dit que l'on travaille là-dessus depuis un certain temps et que l'on pense qu'il y a vraiment des choses à faire. Certes, on ne fera pas tout au Tréport et il y aura une partie à Dieppe, mais on est persuadé que l'on peut faire des choses. D'ailleurs, des gens de chez nous sont venus aussi visiter le port du Tréport. Ils se sont faits discrets. On a des idées en la matière, de la même manière que l'on est en contact avec des groupements d'entreprises. Il y en a un notamment qui réunit tous les entrepreneurs de la région de Dieppe-Le Tréport. Il y a des gens qui ont de la suite dans les idées, qui se posent des questions pour voir de quelle manière ils peuvent diversifier leurs activités, etc. On a déjà une réflexion socio-économique aujourd'hui. On est prêt encore à la continuer, dans ses diverses composantes, qu'elles soient touristiques, relatives à la pêche, mais aussi industrielles.

Alain BRISAC

Si vous le voulez bien, je crois que l'on a fait le tour des différents sujets. Trois choses pour terminer.

Premièrement, je vous rappelle que ceux qui souhaiteraient s'exprimer et être filmés à l'extérieur, en profitant du fait qu'il y ait encore un peu de lumière, le peuvent et y sont vivement invités.

Deuxièmement, vous avez trouvé sur vos sièges deux fiches. D'une part, une fiche avec des questions que vous souhaitez poser. Merci de nous les remettre. Il sera répondu à toutes les questions. D'autre part, un questionnaire d'évaluation de ce débat. Ce questionnaire a été soigneusement préparé et il nous est très utile pour conduire les séances suivantes de ce débat et d'autres débats. Merci de prendre cinq minutes pour le remplir. Merci aussi de donner votre avis sur les vidéos qui ont été présentées puisque c'est un sujet particulièrement sensible.

Si vous le voulez bien, il me reste à vous souhaiter une bonne soirée. Au prochain débat qui aura lieu après-demain à Ault, pour ceux qui voudront nous suivre. Merci. Bonsoir.